

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 mars 2010, 2009 et 2008 (montants en millions de dollars canadiens)

NOTE 1 – NATURE DES ACTIVITÉS ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Nature des activités

CAE inc. (la Société) conçoit, fabrique et fournit de l'équipement et des services de simulation, et met au point des solutions de formation intégrées pour l'aviation militaire, l'aviation commerciale, les exploitants d'aéronefs d'affaires, les avionneurs et les fournisseurs de formation et de services en soins de santé. Les simulateurs de vol de CAE reproduisent le fonctionnement de l'avion dans des conditions normales et anormales, ainsi que tout un ensemble de conditions environnementales, grâce à des systèmes visuels couplés à une vaste base de données qui permet de reproduire un grand nombre d'aéroports et d'autres aires d'atterrissage ainsi que les diverses conditions de vol, les mouvements et les sons, de façon que le pilote soit plongé dans un milieu de formation totalement immersif. La Société offre une gamme complète de dispositifs de formation au vol utilisant les mêmes logiciels que ses simulateurs. La Société exploite également un réseau de centres de formation à l'échelle mondiale.

La Société gère ses activités en quatre secteurs :

- i) Produits de simulation – Civil (PS/C) : conçoit, réalise et fournit des simulateurs de vol, des dispositifs de formation et des systèmes visuels pour la formation aéronautique civile;
- ii) Produits de simulation – Militaire (PS/M) : conçoit, réalise et fournit de l'équipement de formation militaire évolué et des outils logiciels pour les forces aériennes, terrestres et navales;
- iii) Formation et services associés – Civil (FS/C) : fournit des services de formation pour l'aviation commerciale et l'aviation d'affaires à l'ensemble du personnel navigant et du personnel au sol ainsi que tous les services qui y sont associés;
- iv) Formation et services associés – Militaire (FS/M) : fournit des services de formation clés en main, des services de soutien, de la maintenance des systèmes ainsi que des solutions de modélisation et de simulation.

Principes comptables généralement reconnus et présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. À certains égards, ces principes comptables diffèrent des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des É.-U.). Les principales différences sont expliquées à la note 28.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que la direction de CAE (la direction) fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et les montants des revenus et des charges de la période concernée. La direction revoit régulièrement ses estimations, particulièrement celles qui se rapportent à la comptabilisation des contrats à long terme, aux durées de vie utile, aux avantages sociaux futurs, aux impôts sur les bénéfices, à la dépréciation d'actifs à long terme, aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, à la juste valeur de certains instruments financiers, à l'écart d'acquisition et aux actifs incorporels, d'après la connaissance que la direction a des événements actuels et des mesures que la Société est susceptible de prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de CAE inc. et de toutes les filiales dans lesquelles elle détient une participation majoritaire, ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables dont elle est la principale bénéficiaire. Ils comprennent également la quote-part revenant à la Société de l'actif, du passif et des résultats des coentreprises dans lesquelles la Société détient une participation (voir la note 4). Tous les comptes et opérations intersociétés importants ont été éliminés. Les participations sur lesquelles la Société exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Les placements de portefeuille sont comptabilisés à leur juste valeur sauf s'il n'existe aucun cours sur un marché actif.

La Société détermine si une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) (partie ayant des droits de propriété, des droits contractuels ou d'autres intérêts financiers) doit être consolidée si elle est exposée à la majorité du risque de perte découlant des activités de l'EDDV, peut recevoir la majorité des rendements résiduels de l'EDDV (si aucune partie n'est exposée à la majorité des pertes de l'EDDV), ou les deux (le principal bénéficiaire). La Société révisé le mode de comptabilisation des EDDV lorsque certains événements se produisent, par exemple si des documents constitutifs ou des ententes contractuelles sont modifiés. De plus amples informations sont fournies à la note 26.

Constataion des revenus

Contrats à long terme

Les revenus tirés des contrats à long terme visant la conception, l'ingénierie et la fabrication de simulateurs de vol sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'une entente, lorsque le prix est établi ou peut être déterminé et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Selon cette méthode, les revenus sont inscrits au fur et à mesure que les coûts connexes sont engagés, d'après le pourcentage des coûts réellement engagés jusqu'ici par rapport au total estimatif des coûts nécessaires à l'achèvement du contrat. Les revenus et les marges constatés peuvent être révisés au fil de l'avancement du contrat. La direction évalue chaque mois les coûts estimatifs nécessaires à l'achèvement, les estimations de l'avancement des travaux ainsi que les revenus et les marges constatés, et ce, pour chaque contrat. Les changements apportés aux estimations des coûts et du bénéfice sur la durée du contrat sont pris en compte dans la période au cours de laquelle il devient manifeste que de tels changements sont requis. Les provisions pour les pertes contractuelles estimatives sont constatées au cours de la période durant laquelle la perte est déterminée. Les pertes contractuelles correspondent à l'excédent des coûts estimatifs totaux sur le total des revenus estimatifs du contrat. Les provisions pour garanties sont inscrites au moment où les revenus sont constatés, d'après l'expérience acquise. En général, aucun droit de retour ni aucune mise à niveau gratuite n'est offert au client. L'assistance après la livraison est facturée séparément, et les revenus correspondants sont constatés au cours de la période sur laquelle l'assistance est fournie.

Maintenance des produits

Les revenus tirés des contrats de maintenance sont généralement constatés dans les résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat. Lorsqu'il est évident que des coûts seront engagés selon une autre méthode que la méthode de l'amortissement linéaire, les revenus sont constatés sur la période contractuelle proportionnellement aux coûts qui devraient être engagés pour fournir les services visés par le contrat.

Pièces de rechange

Les revenus tirés de la vente de pièces de rechange sont constatés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque la livraison a eu lieu, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Accords concernant des logiciels

La Société conclut également des accords concernant des logiciels qui visent la vente, sur une base indépendante ou dans le cadre de prestations multiples, de logiciels, de services, de services de maintenance ou de services de personnalisation de logiciels. Les revenus sont constatés comme suit :

- i) Produits ayant une valeur en soi*
Les revenus tirés des accords visant les licences d'utilisation du logiciel qui ne nécessitent pas d'importantes activités de production, de modification ou de personnalisation sont constatés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque la livraison a eu lieu, lorsque le prix est déterminé ou déterminable, et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.
- ii) Services de consultation*
Les revenus tirés de services de consultation ou de formation directs qui sont fournis au client sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.
- iii) Maintenance*
Les revenus tirés des services de maintenance et de soutien sont constatés de façon proportionnelle sur la durée des accords connexes.
- iv) Accords à long terme concernant des logiciels*
Les revenus tirés des accords concernant des logiciels à prix fixe et des contrats de personnalisation de logiciels qui nécessitent d'importantes activités de production, de modification ou de personnalisation des logiciels sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Services de formation

Les revenus tirés des services de formation sont constatés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'une entente, lorsque le prix est établi ou peut être déterminé, lorsque le recouvrement est raisonnablement certain et lorsque les services ont été rendus.

Pour les écoles de vol, les programmes de formation des stagiaires sont offerts principalement par voie de cours en salle et de vols sur des appareils. Les revenus sont constatés dans les résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire à l'étape des cours en salle, tandis qu'ils sont constatés en fonction des heures de vol réelles à l'étape des vols sur des appareils.

Accords de prestations multiples

La Société conclut parfois des accords de prestations multiples générateurs de revenus, qui peuvent inclure une combinaison de services de conception, d'ingénierie et de fabrication de simulateurs de vol ainsi que des services de fourniture de pièces de rechange et de maintenance. Un accord de prestations multiples est divisé en plus d'une unité de comptabilisation et les critères de constatation des revenus applicables sont considérés de façon distincte pour les différentes unités de comptabilisation si tous les critères suivants sont réunis :

- i) L'élément livré a une valeur en soi pour le client;
- ii) Il existe une preuve objective et fiable de la juste valeur de l'article ou des articles non livré(s);
- iii) Si l'accord englobe un droit de retour général lié à l'élément livré, la livraison ou le rendement de l'élément non livré est considéré comme probable et est essentiellement contrôlé par le vendeur.

La répartition des revenus d'un accord de prestations multiples se fait selon la juste valeur d'un article non livré, déterminée sur la base du prix vérifiable couramment pratiqué par la Société pour cet article lorsqu'elle le vend seul. La Société conclut régulièrement des opérations portant uniquement sur la vente de pièces de rechange et de prestations de maintenance, de sorte que le prix de vente individuel des éléments est connu. En ce qui concerne la conception, l'ingénierie et la fabrication des simulateurs de vol, la détermination de la juste valeur des éléments non livrés passe par une évaluation au cas par cas prenant en compte les particularités de chaque opération.

Conversion des devises**Établissements étrangers autonomes**

Les actifs et passifs des établissements étrangers autonomes sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan et les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes de change découlant de la conversion en dollars canadiens sont inclus dans le poste *Cumul des autres éléments du résultat étendu*. Les gains et les pertes résultant de la conversion qui sont liés aux soldes intersociétés à long terme faisant partie de la participation nette globale dans des établissements étrangers et ceux provenant de la conversion de la dette en devises désignée comme une couverture du montant total net de la participation dans des établissements étrangers autonomes sont également inclus dans le poste *Cumul des autres éléments du résultat étendu*.

Les montants liés à la conversion de devises inclus dans le poste *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés dans l'état consolidé des résultats lorsque la Société réduit sa participation nette globale dans les établissements étrangers en réduisant le capital ou en réglant les soldes intersociétés à long terme qui font partie de la participation nette globale de CAE.

Opérations en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle ainsi que les revenus et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur aux dates des opérations respectives.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance à l'émission est de 90 jours ou moins.

Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont inscrits au coût, déduction faite d'une provision pour créances douteuses, d'après la recouvrabilité prévue. La Société participe à un programme en vertu duquel elle vend certaines de ses créances à un tiers pour une contrepartie en trésorerie sans recours contre la Société. Ces opérations sont comptabilisées lorsqu'il est estimé que la Société a abandonné le contrôle des comptes débiteurs cédés. Les pertes et les gains sur ces opérations sont constatés en résultat.

Contrats en cours

Les contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le montant tient compte du matériel, de la main-d'œuvre directe, des frais généraux de fabrication pertinents ainsi que des marges contractuelles estimatives.

Depuis le 1^{er} avril 2009, les contrats en cours sont présentés dans un poste distinct des bilans consolidés. Auparavant, les contrats en cours s'appelaient *contrats à long terme* et faisaient partie des *stocks*.

Stocks

Les produits en cours de fabrication sont comptabilisés au coût établi selon la méthode d'identification spécifique du coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût des produits en cours comprend le matériel, la main-d'œuvre et la répartition des coûts indirects de production en fonction de la capacité d'exploitation normale.

Les matières premières sont évaluées au coût moyen ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les pièces de rechange à utiliser dans le cours normal des activités sont évaluées au coût établi selon la méthode d'identification spécifique du coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, moins les coûts estimatifs liés à l'achèvement et les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Dans le cas des matières premières et des pièces de rechange, le coût de remplacement constitue généralement la meilleure mesure de la valeur nette de réalisation.

Actifs à long terme

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé, déduction faite de toute perte de valeur. L'amortissement est déterminé selon la méthode de l'amortissement dégressif et de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile prévue des actifs comme suit :

	Méthode	Taux/Années
Immeubles et améliorations	Amortissement dégressif/Amortissement linéaire	2,5 à 10 %/10 à 20 ans
Simulateurs	Amortissement linéaire (valeur résiduelle de 10 %)	N'excédant pas 25 ans
Matériel et outillage	Amortissement dégressif/Amortissement linéaire	20 à 35 %/3 à 10 ans
Avions	Amortissement linéaire (valeur résiduelle de 15 %)	N'excédant pas 12 ans
Moteurs d'avion	Basé sur l'utilisation	N'excédant pas 3 000 heures

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle la Société contracte une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation. L'obligation est d'abord mesurée à sa juste valeur, réduite à sa valeur d'actualisation au moyen d'un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit, et les coûts qui en résultent sont capitalisés à la valeur comptable des actifs connexes. Le passif est porté aux résultats. Les coûts rattachés aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont amortis sur la durée de vie utile restante des actifs sous-jacents.

Une obligation conditionnelle connue liée à la mise hors service d'immobilisations, à savoir les activités futures d'enlèvement de l'amiante, ne peut être estimée de façon raisonnable, car la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations quant au moment et à la méthode du règlement de l'obligation. Par conséquent, cette obligation n'a pas été inscrite dans les états financiers consolidés, puisque sa juste valeur ne peut être raisonnablement estimée. Un passif au titre de cette obligation sera constaté dans la période au cours de laquelle des informations suffisantes concernant le moment et la méthode du règlement permettront de faire une estimation raisonnable de la juste valeur du passif en question.

Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les avantages et les risques de propriété à la Société sont inscrits à titre de contrats de location-acquisition et classés à titre d'immobilisations corporelles et d'emprunts à long terme. Tous les autres contrats sont classés à titre de contrats de location-exploitation en vertu desquels les coûts de location sont passés en charges selon la méthode linéaire sur toute la durée du contrat. Les gains, déduction faite des coûts d'opération, liés à la cession-bail de simulateurs sont reportés et les gains nets supérieurs à la valeur résiduelle garantie sont amortis sur la durée du contrat. Lorsque, au moment des opérations de cession-bail, la juste valeur des actifs est inférieure à la valeur comptable, la différence est inscrite à titre de perte. La valeur résiduelle garantie sera par la suite constatée dans les résultats à l'expiration de l'accord de cession-bail correspondant, sauf si la Société décide d'exercer ses options de rachat anticipé, s'il y a lieu, à la juste valeur. Le gain reporté lié à la valeur résiduelle garantie est ensuite porté en diminution du coût de l'actif.

Capitalisation des intérêts

Les intérêts débiteurs relatifs à la construction de simulateurs, d'immeubles abritant les centres de formation et d'autres actifs développés à l'interne sont capitalisés dans le coût des immobilisations corporelles. La capitalisation des intérêts cesse lorsque l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

Actifs incorporels ayant une durée de vie définie et amortissement

Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont initialement inscrits au coût, lequel correspond à leur juste valeur à la date de l'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour tous les actifs incorporels sur leur durée de vie estimative, comme suit :

	Période d'amortissement	Période d'amortissement moyenne pondérée
Frais de développement reportés	N'excédant pas 5 ans	5
Appellations commerciales	De 2 à 20 ans	18
Relations avec la clientèle	De 3 à 10 ans	9
Ententes contractuelles avec des clients	De 5 à 12 ans	11
Technologies	De 5 à 10 ans	10
Système de gestion intégré et autres logiciels	De 1 à 10 ans	7
Autres actifs incorporels	De 1 à 20 ans	15

Frais de recherche et de développement (R-D)

Les frais de recherche sont imputés aux résultats consolidés de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les frais de développement sont également portés aux résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés, à moins qu'ils ne répondent à tous les critères de report et que leur recouvrement ne soit raisonnablement assuré. L'aide gouvernementale découlant des activités de recherche et de développement est déduite des frais ou des dépenses en immobilisations connexes. L'amortissement des frais de développement reportés sur des périodes futures commence lors de la production commerciale du produit et est porté aux résultats en fonction des ventes prévues du produit, dans la mesure du possible, sur une période ne dépassant pas cinq ans en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme ou les groupes d'actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable, d'après la comparaison de la valeur comptable aux flux de trésorerie non actualisés estimatifs futurs tirés de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. La valeur de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs ou du groupe d'actifs sur leur juste valeur.

Autres actifs**Frais de financement reportés**

Les frais de financement reportés liés aux facilités de crédit renouvelables non garanties et aux contrats de cession-bail sont inclus dans les autres actifs et amortis selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de financement connexes.

Encaisse affectée

En vertu d'ententes de contrats de financement bancaire externes de certaines filiales, de certains contrats de vente gouvernementaux et des ententes d'acquisition d'entreprise, la Société est tenue de retenir un montant d'argent défini à titre de garantie.

Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et, par conséquent, les résultats d'exploitation de l'entreprise acquise sont inclus dans les états consolidés des résultats à partir de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur le solde des montants attribués aux actifs identifiables acquis et aux passifs identifiables pris en charge. L'écart d'acquisition est assujéti à un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent une dépréciation possible.

Le test de dépréciation consiste à comparer la juste valeur des unités d'exploitation de la Société à leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, la Société procède, dans un deuxième temps, à la comparaison de la juste valeur de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation à sa valeur comptable, et constate une perte de valeur égale à l'excédent. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction d'une ou de plusieurs mesures de juste valeur, y compris des techniques d'actualisation des flux de trésorerie estimatifs futurs, et des montants estimatifs auxquels l'unité dans son ensemble pourrait être achetée ou vendue au cours d'une opération courante entre des parties intéressées non apparentées. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, cette dernière doit, selon la deuxième étape, être attribuée aux actifs et aux passifs sous-jacents de l'entité, donnant lieu à la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation excède la juste valeur implicite de cet écart d'acquisition, une perte de valeur égale à l'excédent est alors inscrite dans les résultats nets consolidés.

Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôt à l'investissement

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser l'impôt sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôts futurs sont déterminés selon les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs.

Cette méthode exige également la constatation des avantages fiscaux futurs tels que les reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces avantages se réaliseront. Une provision pour moins-value est constituée dans la mesure où, selon la direction, il est plus probable qu'improbable que les avantages fiscaux futurs ne seront pas réalisés.

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés en appliquant les taux et les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers consolidés des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

La Société ne constitue pas de provision pour impôts sur les bénéfices non répartis d'établissements étrangers qui ne doivent pas être rapatriés dans un avenir prévisible.

Les crédits d'impôt à l'investissement (CII) découlant des activités de recherche et de développement sont déduits des frais connexes et, par conséquent, sont inclus dans la détermination du bénéfice net lorsqu'il y a une assurance raisonnable que les crédits seront réalisés. Les CII découlant de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles et de frais de développement reportés sont déduits du coût de ces actifs et l'amortissement est calculé sur le montant net.

La Société est assujéti à une vérification fiscale dans divers territoires. La détermination des impôts à payer et des CII à recevoir comporte certaines incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes. En conséquence, la Société constitue une provision pour les éventuels impôts à payer et CII à recevoir d'après les estimations les plus probables de la direction. Les différences entre les estimations et les montants définitifs des impôts et des CII sont inscrites dans les résultats nets au moment où il est possible de les déterminer.

Régimes de rémunération à base d'actions

La Société offre cinq catégories de régimes de rémunération à base d'actions : un régime d'options d'achat d'actions (ROA), un régime d'actionnariat (RA), un régime de droits différés à la valeur d'actions (RDDVA), un régime de droits différés à la valeur d'actions pour intéressement à long terme (RDLT) et un régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte pour intéressement à long terme (RDNR). Tous les régimes sont décrits à la note 17.

La Société comptabilise la charge de rémunération à base d'actions d'un salarié ayant le droit de prendre sa retraite au cours du délai d'acquisition des droits sur la période allant de la date d'attribution jusqu'à la date où le salarié a le droit de prendre sa retraite. De plus, si le salarié a le droit de prendre sa retraite à la date d'attribution, la charge de rémunération est constatée à cette date, sauf si le salarié est sous contrat, auquel cas, la charge de rémunération est comptabilisée sur la durée du contrat.

La Société estime la juste valeur des options à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le modèle de Black et Scholes a été élaboré pour évaluer la juste valeur des options négociées n'ayant aucune restriction en matière d'acquisition et étant entièrement transférables. De plus, les modèles d'évaluation exigent généralement la formulation d'hypothèses très subjectives, y compris la volatilité prévue du cours des actions. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est mesurée à la date d'attribution et constatée sur la durée du service, et un montant correspondant est porté au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Une charge de rémunération est également constatée pour la partie des contributions au RA versée par la Société et pour le nombre d'unités acquises à la date d'attribution à leur évaluation respective pour le RDDVA, le RDLT et le RDNR. Pour le RDDVA et le RDLT, la Société comptabilise un passif en fonction du cours de ses actions ordinaires. La juste valeur du passif au titre du RDNR est calculée à l'aide d'un modèle binomial. Tout changement ultérieur du cours des actions de la Société influera sur la charge de rémunération. La Société a conclu des swaps sur actions avec une importante institution financière canadienne pour réduire le risque auquel sont exposés ses liquidités et son bénéfice en raison de l'incidence des variations du cours de son action sur ses RDDVA et RDLT.

CAE a l'habitude d'émettre des options et des droits au premier trimestre de chaque exercice ou au moment de l'embauche de nouveaux employés ou de nouvelles nominations. Toute contrepartie payée par les participants aux régimes à l'exercice des options sur actions ou à l'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions en plus de toute charge de rémunération à base d'actions connexe.

Avantages sociaux futurs

La Société a des régimes de retraite à prestations déterminées offrant des prestations fondées sur la durée de service et les salaires moyens de fin de carrière. Les coûts au titre des services rendus et les obligations découlant des régimes de retraite sont établis par calcul actuariel à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service des salariés et selon les estimations les plus probables de la direction quant au rendement des placements des régimes, à la hausse des salaires et à l'âge de départ à la retraite des salariés. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la juste valeur. L'excédent des gains actuariels nets (pertes) sur 10 % des obligations au titre des prestations et de la juste valeur des actifs des régimes, si ce montant est plus élevé, est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs. Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date des modifications.

Lorsqu'il y a compression d'un régime de retraite, tous les coûts au titre des services passés non amortis associés à la réduction des services futurs sont constatés immédiatement. L'augmentation ou la baisse des obligations au titre des prestations est également constatée à titre de perte ou de gain, déduction faite des gains ou des pertes actuariels non constatés. Enfin, lorsqu'un événement entraîne simultanément une compression et un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le bénéfice net consolidé attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires en circulation est calculé en tenant compte de la dilution possible si les titres ou d'autres ententes d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires au début de la période ou à la date d'émission, si elle est plus lointaine, à moins qu'ils aient un effet antidilutif. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des options sur actions. La méthode du rachat d'actions est une méthode permettant de constater l'utilisation du produit pouvant être obtenu à la suite de l'exercice d'options et de bons de souscription dans le calcul du résultat dilué par action. Elle suppose que tout produit servirait à acheter des actions ordinaires au cours moyen du marché durant la période.

Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Les actifs à long terme destinés à la vente sont mesurés à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des frais de vente, si cette dernière est inférieure, et ils ne sont pas amortis tant qu'ils sont classés comme étant disponibles à la vente. Les résultats d'exploitation des éléments de la Société qui ont été sortis par vente ou classés comme étant disponibles à la vente sont présentés comme activités abandonnées si les résultats et les flux de trésorerie de ces éléments ont été ou seront éliminés des activités poursuivies par suite de la vente et si la Société ne continuera pas à participer de façon importante à l'exploitation de l'élément après la vente. Un élément d'une entreprise s'entend d'un élément dont les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'entreprise, sur le plan de l'exploitation et aux fins de la présentation de l'information financière.

Instruments financiers et relations de couverture

Instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont constatés au bilan consolidé lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles qui créent et définissent l'instrument financier. À la constatation initiale, tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur. Par la suite, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement, comme il est expliqué ci-dessous. Les actifs et les passifs financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, autres passifs financiers ou instruments disponibles à la vente. Le classement est fonction des caractéristiques de l'instrument financier et de l'objet dans lequel il a été acquis.

Instruments détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur évaluée à chaque date de bilan, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats. Ce classement s'applique aux instruments financiers ayant les caractéristiques suivantes :

- Ce sont des dérivés, y compris les dérivés incorporés comptabilisés séparément du contrat hôte, qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture efficaces;
- Ils ont été acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme;
- Ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme;
- Ils ont été irrévocablement désignés comme tels par la Société (option de la juste valeur).

Instruments détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers qui sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances ou comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est pris en compte dans le bénéfice net de la période.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur à chaque date de bilan. Les gains et les pertes non réalisés, y compris les variations des taux de change, sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu de la période au cours de laquelle ils surviennent et sont virés aux résultats lorsque les actifs sont décomptabilisés ou qu'une moins-value durable est enregistrée. Les titres qui sont classés comme disponibles à la vente et qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Par conséquent, les classements suivants ont été établis :

- i) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée et tous les instruments dérivés sont classés dans les instruments détenus à des fins de transaction;
- ii) Les comptes débiteurs et les comptes débiteurs à long terme sont classés dans les prêts et créances, sauf ceux que la Société a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme, qui sont classés dans les instruments détenus à des fins de transaction;
- iii) Les placements de portefeuille sont classés dans les instruments disponibles à la vente;
- iv) Les comptes créditeurs et charges à payer et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer, ainsi que les obligations au titre des contrats de location-acquisition sont classés dans les autres passifs financiers et sont tous évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- v) Jusqu'à présent, la Société n'a classé aucun actif financier comme étant détenu jusqu'à son échéance.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction directement liés à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que ceux classés comme étant détenus à des fins de transaction) sont inclus dans la juste valeur initialement comptabilisée pour ces instruments financiers. Ces coûts sont amortis aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation, et le solde net doit être présenté au bilan consolidé lorsque la Société a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Comptabilité de couverture

Documentation

Lors de la mise en place d'une relation de couverture, si la Société choisit d'appliquer la comptabilité de couverture, elle doit constituer une documentation officielle concernant la désignation de la couverture, les objectifs de gestion des risques, la relation de couverture entre l'élément couvert et l'élément de couverture, ainsi que la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture, laquelle doit être raisonnablement assurée pour la durée de la relation de couverture. La Société évalue formellement, lors de la mise en place d'une relation de couverture et en continu, si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture offrent une compensation efficace des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Méthode de comptabilisation

Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la Société les classe comme : a) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs ou des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (couvertures de juste valeur); ou b) couvertures de l'exposition aux variations hautement probables de flux de trésorerie, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé, à un engagement ferme ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie).

Couverture de juste valeur

La Société a conclu des contrats de swaps de taux d'intérêt, dont certains sont en cours et d'autres ont été abandonnés, qu'elle désigne ou a désignés comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur de sa dette à long terme dues aux fluctuations du TIOL. Dans le cas des relations de couverture de juste valeur en cours, les gains ou pertes qui apparaissent à l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture dérivés et qui sont attribuables aux risques couverts sont comptabilisés comme un ajustement à la valeur comptable des éléments couverts et sont enregistrés dans les résultats. Toutefois, dans le cas des couvertures de juste valeur abandonnées avant l'adoption des normes sur les instruments financiers, la valeur comptable des éléments couverts est rajustée pour tenir compte des soldes résiduels de tout gain ou perte différé sur les éléments de couverture. L'ajustement est amorti progressivement en résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Si toutes les conditions essentielles (comme les dates, les quantités et le lieu de livraison) des éléments de couverture coïncident avec celles de l'élément couvert, la Société tient pour acquis que la couverture offre une protection parfaite contre les variations de la juste valeur globale de l'élément couvert. Autrement, les montants et le moment des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections basées sur leurs modalités contractuelles et sur l'avancement prévu des projets. Avec le temps, les flux de trésorerie en agrégat constituent la base qui permet d'identifier la portion efficace des gains et des pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La portion efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat étendu. Tout gain ou perte de juste valeur lié à la portion inefficace est immédiatement comptabilisé dans les résultats consolidés. Les montants cumulés aux autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats de la période au cours de laquelle l'élément couvert a un impact sur les résultats nets. Cependant, lorsque les opérations prévues qui constituent des éléments couverts entraînent la constatation d'actifs non financiers (par exemple, des stocks ou des immobilisations corporelles), les gains et les pertes antérieurement reportés dans les autres éléments du résultat étendu sont inclus dans la valeur comptable initiale des actifs non financiers acquis ou des passifs non financiers pris en charge. En fin de compte, les montants reportés sont comptabilisés dans le bénéfice net consolidé à mesure que les actifs non financiers connexes sont décomptabilisés ou amortis.

La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture ou que l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu. Tout gain ou perte cumulé dans les autres éléments du résultat étendu à ce moment demeure dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit éventuellement comptabilisé aux résultats. Lorsqu'il est probable qu'une opération couverte ne surviendra pas, le gain ou la perte qui était cumulé dans les autres éléments du résultat étendu est immédiatement transféré aux résultats.

Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes

La Société a désigné certains passifs à long terme comme couvertures de sa participation totale nette dans des établissements étrangers autonomes dont les activités sont libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la Société. La partie du gain ou de la perte sur l'élément de couverture qui est considérée comme constituant une couverture efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, nette d'impôts, et se limite à l'écart de conversion sur la participation nette, alors que la partie inefficace est comptabilisée aux résultats.

Résultat étendu

Le résultat étendu correspond à la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires.

Les autres éléments du résultat étendu comprennent les revenus, charges, gains et pertes qui sont constatés dans le résultat étendu, mais qui sont exclus du bénéfice net consolidé. Ils correspondent aux variations nettes des gains et pertes de change non réalisés sur la conversion des états financiers d'établissements étrangers autonomes, aux variations nettes des gains ou pertes sur les éléments désignés comme couvertures d'investissements nets et comme couvertures de flux de trésorerie, aux reclassements au bénéfice ou aux actifs ou passifs non financiers connexes, et aux variations nettes des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente, ainsi qu'aux ajustements d'impôts.

Aide gouvernementale

Les contributions d'Industrie Canada aux termes du programme Partenariat technologique Canada (PTC) et des programmes d'Investissement Québec pour les frais engagés à l'égard du projet Genèse, du projet Phoenix et des programmes antérieurs de R-D sont inscrites à titre de réduction des coûts ou de réduction des dépenses capitalisées.

L'obligation de remboursement des contributions gouvernementales est constatée lorsque les conditions sont réunies. Ces remboursements sont constatés dans les états consolidés des résultats lorsque les redevances sont exigibles.

La Société constate la participation du gouvernement du Canada au projet Falcon à titre d'obligation à long terme portant intérêt. L'évaluation initiale du passif comptable constaté au titre du remboursement au prêteur est actualisée au moyen des taux d'intérêt alors en vigueur sur le marché pour un instrument semblable (en ce qui concerne la devise, l'échéance, le type de taux d'intérêt, les garanties ou d'autres facteurs) ayant une note de crédit similaire. L'écart entre la valeur nominale de l'obligation à long terme et sa valeur actualisée est inclus dans les contributions gouvernementales, qui sont inscrites à titre de réduction des coûts ou de réduction des dépenses capitalisées.

Indemnités de départ, prestations de cessation d'emploi et coûts rattachés aux activités de retrait ou de sortie

La Société comptabilise les indemnités de départ qui ne sont pas acquises lorsqu'une décision de licenciement est prise. Les prestations spéciales de cessation d'emploi sont comptabilisées lorsque la direction s'engage envers un plan stipulant toutes les mesures importantes qui devront être prises, et l'information concernant ces prestations de cessation d'emploi est communiquée aux salariés avec suffisamment de détails pour leur permettre de déterminer le type et le montant des prestations qu'ils recevront. Tous les autres coûts associés aux activités de restructuration, de retrait et de sortie sont constatés dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

Information à fournir sur les garanties

La Société fournit toute l'information concernant certains types de garanties pouvant exiger des paiements en cas de réalisation de certains événements futurs stipulés. Dans le cours normal de ses activités, CAE émet des lettres de crédit et des cautions de bonne exécution.

NOTE 2 – CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Actifs incorporels

Le 1^{er} avril 2009, la Société a adopté le chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui a remplacé les chapitres 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, et 3450, *Frais de recherche et de développement*. Le nouveau chapitre 3064 est partiellement tiré de la norme comptable internationale (IAS) 38, *Immobilisations incorporelles*, et explique quand un actif incorporel développé à l'interne satisfait aux critères de comptabilisation en tant qu'actif. Les dispositions du CPN-27, *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*, ne s'appliquent plus aux entités qui ont adopté le chapitre 3064.

Depuis l'adoption de la nouvelle norme, la Société passe les frais de pré-exploitation en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les conséquences de l'adoption rétrospective de cette norme comptable sur les états consolidés des résultats de la Société pour les exercices terminés les 31 mars s'établissent comme suit :

(en millions)	2009	2008
Frais de pré-exploitation reportés, déduction faite d'éléments hors trésorerie	2,2 \$	(0,9) \$
Ajustement d'impôts	(0,5)	(0,5)
Ajustement du bénéfice net	1,7 \$	(1,4) \$

Le tableau qui suit résume l'incidence sur le bénéfice par action de l'adoption rétrospective de cette norme comptable :

	2009	2008
Bénéfice de base et dilué par action des activités poursuivies	– \$	(0,01) \$
Bénéfice de base par action	0,01	–
Bénéfice dilué par action	0,01	(0,01)

Au 31 mars 2009, l'adoption de ce changement s'est traduite par une baisse de 10,4 millions \$ au poste *Autres actifs* du bilan consolidé de la Société. Les bénéfices non répartis au 1^{er} avril 2007 ont diminué de 8,6 millions \$, déduction faite d'une économie d'impôts de 3,6 millions \$.

Cette modification de conventions comptables n'a eu aucune incidence sur le traitement qu'applique la Société aux frais de R-D. À l'adoption du chapitre 3064, la Société a transféré ses frais reportés des *autres actifs* aux *actifs incorporels*.

Instruments financiers – informations à fournir

En septembre 2009, le CNC a modifié le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, *Instruments financiers – informations à fournir*, de manière à exiger que l'entité fournisse des informations étoffées au sujet de la fiabilité relative des données qu'elle utilise pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers, ainsi qu'à renforcer les principes d'information relatifs au risque de liquidité. La Société a adopté ces modifications à l'exercice 2010.

Modifications futures de normes comptables

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le CNC a confirmé que les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront remplacer les PCGR du Canada par les IFRS le 1^{er} janvier 2011. En conséquence, la Société sera tenue d'utiliser les IFRS pour dresser ses états financiers consolidés annuels et intermédiaires de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2011. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des IFRS sur ses états financiers consolidés.

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle

En décembre 2008, le CNC a approuvé trois nouveaux chapitres du Manuel de l'ICCA, soit les chapitres 1582, *Regroupements d'entreprises*, 1601, *États financiers consolidés*, et 1602, *Participations ne donnant pas le contrôle*, en remplacement du chapitre 1581, *Regroupements d'entreprises*, et du chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Le chapitre 1582 constitue l'équivalent canadien d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (janvier 2008), et les chapitres 1601 et 1602, ceux d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (janvier 2008). Le chapitre 1582 exige l'utilisation accrue des évaluations à la juste valeur et la constatation d'actifs et de passifs additionnels, et exige plus d'informations à fournir relativement à la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Le chapitre s'applique à titre prospectif aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure. Les entités qui adoptent le chapitre 1582 devront également adopter les chapitres 1601 et 1602. Le chapitre 1601 définit des normes pour la préparation d'états financiers consolidés, tandis que le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation dans les états financiers consolidés de la participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale. Ces normes exigeront de modifier l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle, et la variation devra être présentée au bilan dans les capitaux propres. De plus, les résultats de la filiale seront intégrés en totalité dans l'état des résultats de la société mère détenant le contrôle, lequel présentera aussi la répartition des participations avec et sans contrôle. Les nouvelles normes s'appliqueront aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et leur adoption anticipée est permise. Les trois normes entreront en vigueur au moment où les sociétés ouvertes canadiennes auront adopté les IFRS, soit pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

Accords de prestations multiples générateurs de produits

En décembre 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié le CPN-175, *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, qui modifie les preuves à l'appui du prix de vente pris séparément qui sont exigées pour séparer des prestations lorsqu'il est impossible d'obtenir des preuves plus objectives du prix de vente. Cette nouvelle norme s'applique aux accords de prestations multiples générateurs de produits conclus ou modifiés significativement au cours du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2011 et elle peut être appliquée prospectivement. L'adoption anticipée est permise à l'ouverture d'un exercice. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption du CPN-175 sur ses états financiers consolidés.

NOTE 3 – ACQUISITIONS ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Acquisitions au cours de l'exercice 2010

La Société a acquis cinq entreprises, frais d'acquisition compris mais compte non tenu du solde du prix d'achat, pour une contrepartie de 30,7 millions \$ versée sous forme de trésorerie. La répartition de certains prix d'achat est provisoire et devrait être finalisée dans un avenir prochain. Le coût total ne comprend pas une contrepartie supplémentaire éventuelle de 27,9 millions \$ liée à certaines conditions, laquelle serait considérée comme un écart d'acquisition supplémentaire.

Division Défense, sécurité et aérospatiale de Bell Aliant

Au premier trimestre, la Société a acquis la division Défense, sécurité et aérospatiale (DSA) de Bell Aliant au moyen d'une convention d'achat d'actifs. La division DSA fournit des logiciels et des systèmes de simulation, de formation, de défense et de gestion intégrée de l'information sur le cycle de vie en temps réel aux industries de l'aérospatiale et de la défense. L'ajustement du fonds de roulement n'est pas encore arrêté et est actuellement contesté.

Seaweed Systems inc.

Au deuxième trimestre, la Société a acquis Seaweed Systems inc. (Seaweed). Seaweed offre des solutions graphiques intégrées pour le marché militaire et le marché de l'aéronautique, et se spécialise dans le développement de pilotes graphiques critiques sur le plan de la sécurité.

ICCU Imaging inc.

Au troisième trimestre, la Société a acquis ICCU Imaging inc. (ICCU). ICCU se spécialise dans le développement de matériel pédagogique multimédia et dans la prestation de solutions pédagogiques afin d'aider les professionnels de la santé à pratiquer une échographie dirigée au chevet du patient.

Solutions de formation en imagerie médicale virtuelle VIMEDIX inc.

Au quatrième trimestre, la Société a acquis Solutions de formation en imagerie médicale virtuelle VIMEDIX inc. (VIMEDIX). VIMEDIX se spécialise dans le développement de simulateurs d'échocardiographie transthoracique basé sur une technologie de réalité virtuelle et de solutions de formation de pointe en échographie fondée sur la simulation.

Simulation médicale d'Immersion Corporation

Au quatrième trimestre, la Société a acquis une partie de l'unité de simulation médicale d'Immersion Corporation (Immersion) au moyen d'une convention d'achat d'actifs. L'unité de simulation médicale d'Immersion conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de formation assistée par ordinateur utilisant la simulation et la réalité virtuelle, qui permettent aux cliniciens et aux étudiants de pratiquer et d'améliorer leurs compétences en micromanipulation chirurgicale.

Acquisitions au cours de l'exercice 2009

La Société a acquis trois entreprises pour une contrepartie de 64,3 millions \$, frais d'acquisition compris, versée principalement sous forme de trésorerie totalisant 43,9 millions \$ et de la prise en charge de titres d'emprunt de 20,4 millions \$.

Sabena Flight Academy

Au premier trimestre de l'exercice 2009, la Société a fait l'acquisition de la Sabena Flight Academy (Sabena). Sabena propose la formation des stagiaires, la formation évoluée et la consultation dans le domaine de l'aéronautique aux compagnies aériennes et aux candidats pilotes indépendants.

Au troisième trimestre de l'exercice 2010, la Société a comptabilisé un prix d'achat supplémentaire versé en trésorerie de 4,2 millions \$ au titre du règlement final de la contrepartie conditionnelle. Ce prix d'achat supplémentaire a été comptabilisé comme un écart d'acquisition.

Academia Aeronautica de Evora S.A.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2009, la Société a porté sa participation dans l'Academia Aeronautica de Evora S.A. (AAE) à 90 % pour une contrepartie autre qu'en trésorerie.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2010, la Société a porté l'écart d'acquisition, dont le solde initialement comptabilisé était de 3,7 millions \$, à 4,7 millions \$.

Kestrel Technologies Pte Ltd

Au troisième trimestre de l'exercice 2009, la Société a fait l'acquisition de Kestrel Technologies Pte Ltd (Kestrel), qui fournit des services professionnels et de consultation, et des services de soutien technique et de maintenance de simulateurs.

Au troisième trimestre de l'exercice 2010, la Société a comptabilisé un prix d'achat supplémentaire de 0,2 million \$ versé en trésorerie. Ce prix d'achat supplémentaire a été comptabilisé comme un écart d'acquisition.

Acquisitions au cours de l'exercice 2008

La Société a acquis quatre entreprises pour une contrepartie de 52,4 millions \$, frais d'acquisition compris, versée principalement sous forme de trésorerie.

Engenuity Technologies inc.

Au premier trimestre de l'exercice 2008, la Société a acquis Engenuity Technologies inc. (Engenuity), entreprise qui développe des logiciels de simulation et de visualisation prêts à l'emploi (COTS) destinés aux marchés de l'aérospatiale et de la défense.

MultiGen-Paradigm inc.

Au premier trimestre de l'exercice 2008, la Société a acquis MultiGen-Paradigm inc. (MultiGen), un fournisseur de logiciels en temps réel prêts à l'emploi (COTS) pour la création et la visualisation de solutions de simulation. MultiGen est aussi le créateur de formats pour les fichiers de simulation visuelle qui sont des références dans l'industrie.

Macmet Technologies Limited

Au deuxième trimestre de l'exercice 2008, la Société a acquis 76 % des actions en circulation de Macmet Technologies Limited (Macmet). Macmet construit, répare et modernise des simulateurs de vol et des entraîneurs pour les équipages de blindés et d'artillerie. Elle développe aussi des logiciels requis pour la simulation.

En vertu de cette entente, la Société détient une option d'achat sur les 24 % d'actions qui demeurent en circulation. L'option d'achat arrive à échéance six ans après la date d'acquisition. À l'expiration de l'option d'achat, les actionnaires restants de Macmet pourront exercer une option de vente et demander le rachat par la Société des actions encore en circulation. Par conséquent, la Société considère que la totalité des actions en circulation ont été achetées, et elle consolide 100 % des résultats de Macmet depuis la date de l'acquisition.

Flightscape inc.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2008, la Société a acquis Flightscape inc. (Flightscape), dont les spécialités sont l'analyse des données de vol et les sciences aéronautiques. Flightscape développe des solutions logicielles pour l'étude et l'interprétation des données de vol enregistrées, en vue d'améliorer la sécurité et la maintenance des avions et les opérations de vol.

Au troisième trimestre de l'exercice 2009, la Société a comptabilisé un prix d'achat supplémentaire de 3,0 millions \$ pour Flightscape qui a été réglé en trésorerie. Ce prix d'achat supplémentaire a été comptabilisé comme un écart d'acquisition.

Sommaire du total de l'actif net acquis

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
Actif à court terme ¹⁾	17,9 \$	12,9 \$	13,7 \$
Passif à court terme	(17,0)	(25,4)	(23,4)
Immobilisations corporelles	1,1	40,2	2,3
Autres actifs	–	–	2,8
Actifs incorporels			
Appellations commerciales	–	0,1	1,5
Technologies	7,2	–	20,8
Relations avec la clientèle	9,6	10,9	5,9
Autres actifs incorporels	5,3	–	–
Écart d'acquisition ²⁾	23,3	21,7	28,8
Impôts sur les bénéfices futurs	(2,5)	6,4	(5,6)
Dette à long terme	–	(19,6)	(1,8)
Passif à long terme	(0,2)	(4,0)	(2,1)
Juste valeur de l'actif net acquis, abstraction faite de la position de trésorerie à l'acquisition	44,7 \$	43,2 \$	42,9 \$
Position de trésorerie à l'acquisition	0,4	5,4	9,5
Juste valeur de l'actif net acquis	45,1 \$	48,6 \$	52,4 \$
Déduire : Solde du prix d'achat à payer	(14,4)	–	–
Option d'achat/de vente à payer	–	–	(1,1)
Valeur comptable d'un investissement à la date d'acquisition	–	(4,5)	–
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(0,2)	–
Contrepartie totale en trésorerie pour les acquisitions au cours de l'exercice	30,7 \$	43,9 \$	51,3 \$
Plus : Contrepartie supplémentaire liée à une acquisition d'un exercice antérieur	4,4	3,0	–
Contrepartie totale en trésorerie ³⁾	35,1 \$	46,9 \$	51,3 \$

¹⁾ Abstraction faite de la position de trésorerie.

²⁾ Cet écart d'acquisition comprend un montant de 17,2 millions \$ déductible aux fins fiscales.

³⁾ La contrepartie totale en trésorerie pour les acquisitions effectuées en 2010, en 2009 et en 2008 inclut les frais d'acquisition de 2,7 millions \$, de 2,7 millions \$ et de 4,0 millions \$, respectivement.

L'actif net d'Immersion, de VIMEDIX, d'ICCU, de Sabena, d'AAE et de Flightscape est inclus dans le secteur Formation et services associés – Civil. L'actif net de Seaweed, de Kestrel, de MultiGen et de Macmet est inclus dans le secteur Produits de simulation – Militaire. L'actif net de DSA et d'Engenuity est séparé entre les secteurs Produits de simulation – Militaire, et Formation et services associés – Militaire.

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple, en prenant les résultats d'exploitation en compte à partir de la date de l'acquisition.

NOTE 4 – PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Les bilans consolidés ainsi que les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie de la Société tiennent compte, sur la base d'une consolidation proportionnelle, de l'incidence de ses participations dans des coentreprises, soit celles de 49 % dans Zhuhai Xiang Yi Aviation Technology Company Limited, de 50 % dans Helicopter Training Media International GmbH, de 25 % dans Helicopter Flight Training Services GmbH, de 50 % dans le centre Emirates-CAE Flight Training, de 49 % dans Embraer CAE Training Services LLC, de 50 % dans HATSOFF Helicopter Training Private Limited, de 51 % dans National Flying Training Institute Private Limited (depuis l'exercice 2009), de 50 % dans le centre de formation CAE de Bangalore (depuis l'exercice 2009), de 50 % dans Rotorsim S.r.l. (depuis l'exercice 2010) et de 49 % dans Embraer CAE Training Services (R.-U.) Limited (depuis l'exercice 2010).

Hormis la coentreprise Helicopter Training Media International GmbH, dont les activités consistent essentiellement en la conception, la fabrication et la fourniture de produits de pointe pour la formation sur hélicoptères militaires, les activités des autres coentreprises sont axées sur la prestation de services de formation et de services associés aussi bien à l'aviation civile que militaire.

L'incidence des contreprises sur les états financiers consolidés de la Société s'établit comme suit :

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
		Retraités (note 2)	Retraités (note 2)
Actif			
Actif à court terme	54,0 \$	58,4 \$	33,8 \$
Immobilisations corporelles et autres actifs à long terme	238,6	240,3	163,1
Passif			
Passif à court terme	33,4	44,9	22,9
Dette à long terme (y compris la partie à court terme)	117,2	120,4	75,9
Gains reportés et passif à long terme	7,3	4,5	–
Résultats			
Revenus	89,1 \$	78,9 \$	60,6 \$
Bénéfice net	21,4	17,7	12,1
Résultat d'exploitation sectoriel			
Produits de simulation – Militaire	5,1	6,0	0,6
Formation et services associés – Civil	15,4	14,5	14,4
Formation et services associés – Militaire	6,8	(0,9)	(0,5)
Flux de trésorerie liés aux :			
Activités d'exploitation	25,4 \$	41,3 \$	22,1 \$
Activités d'investissement	(29,4)	(40,1)	(20,1)
Activités de financement	6,7	34,6	17,3

NOTE 5 – ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Systemes forestiers

Le 16 août 2002, la Société a vendu la quasi-totalité de l'actif de la division Matériel pour scieries de son secteur Systemes forestiers. La Société avait le droit de recevoir une contrepartie supplémentaire payable en trésorerie, qui dépendait des résultats d'exploitation que l'activité cédée obtiendrait sur une période de trois ans, d'août 2002 à août 2005. En novembre 2005, la Société a été avisée par les acheteurs que, selon eux, le résultat fixé comme niveau à partir duquel découlerait le paiement n'avait pas été atteint. La Société a examiné les comptes des acheteurs et en janvier 2006, elle a entamé une poursuite en recouvrement du montant qu'elle estimait lui être dû. Avant la fin des procédures d'arbitrage, pour les exercices 2008 et 2007, la Société a engagé des frais rattachés à l'évaluation et au litige totalisant respectivement 1,2 million \$ (déduction faite d'une économie d'impôts de 0,2 million \$) et 0,9 million \$ (déduction faite d'une économie d'impôts de 0,2 million \$).

Le litige a fait l'objet d'un arbitrage entre la Société et l'acheteur jusqu'en avril 2008. L'arbitrage s'est terminé à mi-chemin en avril 2008 lorsque l'acheteur a fait l'objet d'une mise sous séquestre et a été jugé insolvable. Une radiation de 8,5 millions \$ (déduction faite d'une économie d'impôts de 1,5 million \$) a été constatée au cours de l'exercice 2008.

Sommaire des activités abandonnées

<i>(en millions, sauf les montants par action)</i>	2010	2009	2008
Perte nette des Systemes forestiers de néant en 2010, déduction faite d'une économie d'impôts de 0,1 \$ en 2009 et de 1,7 \$ en 2008	– \$	(0,7) \$	(9,7) \$
Perte nette des autres activités abandonnées de néant en 2010, déduction faite d'une économie d'impôts de 0,1 \$ en 2009 et de 1,1 \$ en 2008	–	(0,4)	(2,4)
Résultat des activités abandonnées	– \$	(1,1) \$	(12,1) \$
Résultat net de base et dilué par action des activités abandonnées	– \$	(0,01) \$	(0,05) \$

NOTE 6 – COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont portés au bilan consolidé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Cette provision est constituée sur la base des meilleures estimations de la Société à l'égard du recouvrement final des soldes dont la perception est incertaine. Divers indices peuvent signaler une incertitude quant à la probabilité de perception des sommes dues, notamment la détérioration de la solvabilité d'un client ou un retard de paiement au-delà des modalités de règlement convenues par contrat. La direction revoit régulièrement les comptes débiteurs, assure le suivi des soldes en souffrance et évalue la pertinence de la provision pour créances douteuses.

Les comptes débiteurs se présentent comme suit :

<i>(en millions)</i>	2010	2009
Comptes clients en souffrance		
1-30 jours	18,2 \$	35,1 \$
31-60 jours	11,8	12,0
61-90 jours	9,3	13,1
Plus de 90 jours	16,8	28,0
Total	56,1 \$	88,2 \$
Provision pour créances douteuses	(5,6)	(8,2)
Comptes clients courants	84,9	122,9
Comptes débiteurs non facturés	31,7	38,2
Actifs dérivés	27,9	32,2
Autres comptes débiteurs	42,5	49,1
Total des comptes débiteurs	237,5 \$	322,4 \$

La Société a conclu une entente lui permettant de vendre les comptes débiteurs de tiers à une institution financière pour un montant pouvant atteindre 50 millions \$. Aux termes des conditions de cette entente, la Société continue d'agir à titre d'agent de recouvrement. Les comptes débiteurs choisis sont vendus à un tiers pour une contrepartie en trésorerie, qui est sans recours contre la Société. Au 31 mars 2010, des comptes débiteurs déterminés de 36,7 millions \$ (45,6 millions \$ en 2009) avaient été vendus à l'institution financière dans le cadre de cette entente. Le produit est présenté déduction faite de frais de 0,5 million \$ (0,8 million \$ en 2009).

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour créances douteuses :

<i>(en millions)</i>	2010	2009
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	(8,2) \$	(7,4) \$
Ajouts	(3,8)	(10,0)
Radiations	5,1	10,3
Écart de change	1,3	(1,1)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	(5,6) \$	(8,2) \$

NOTE 7 – STOCKS

<i>(en millions)</i>	2010	2009
Travaux en cours	87,8 \$	79,1 \$
Matières premières, fournitures et produits fabriqués	39,1	39,8
	126,9 \$	118,9 \$

Le montant des stocks comptabilisé à titre de coût des ventes était le suivant :

<i>(en millions)</i>	2010	2009
Travaux en cours	76,8 \$	78,9 \$
Matières premières, fournitures et produits fabriqués	27,5	64,9
	104,3 \$	143,8 \$

Le montant comptabilisé en charges au titre de la dépréciation des stocks s'est élevé à 2,6 millions \$ pour l'exercice 2010 (2,8 millions \$ en 2009; 2,4 millions \$ en 2008) et a été inclus dans le coût des ventes. La valeur comptable des stocks donnés en garantie d'emprunts s'élevait à 2,5 millions \$ au 31 mars 2010 (2,8 millions \$ en 2009).

NOTE 8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions)</i>	2010			2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	23,6 \$	– \$	23,6 \$	24,3 \$	– \$	24,3 \$
Immeubles et améliorations	280,2	101,8	178,4	273,5	91,3	182,2
Simulateurs	953,0	208,5	744,5	1 020,6	189,1	831,5
Matériel et outillage	206,4	150,1	56,3	198,2	134,3	63,9
Avions et moteurs	14,7	4,1	10,6	15,0	2,0	13,0
Actifs visés par des contrats de location-acquisition ¹⁾	37,5	11,1	26,4	44,3	25,5	18,8
Actifs en construction	107,4	–	107,4	168,7	–	168,7
	1 622,8 \$	475,6 \$	1 147,2 \$	1 744,6 \$	442,2 \$	1 302,4 \$

¹⁾ Comprend des simulateurs, du matériel et de l'outillage ainsi qu'un immeuble.

La période moyenne restante d'amortissement pour les simulateurs est de 15 ans.

NOTE 9 – ACTIFS INCORPORELS

<i>(en millions)</i>	2010			2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
				Retraités (note 2)	Retraités (note 2)	Retraités (note 2)
Frais de développement reportés	63,6 \$	33,4 \$	30,2 \$	52,4 \$	30,0 \$	22,4 \$
Appellations commerciales	12,1	4,4	7,7	14,8	4,2	10,6
Relations avec la clientèle	35,3	6,1	29,2	22,7	3,4	19,3
Ententes contractuelles avec des clients	7,1	4,5	2,6	8,8	4,7	4,1
Technologies	26,4	7,2	19,2	24,0	5,3	18,7
Système de gestion intégré (ERP) et autres logiciels	43,6	14,2	29,4	33,5	10,8	22,7
Autres actifs incorporels	10,1	3,0	7,1	4,4	2,7	1,7
	198,2 \$	72,8 \$	125,4 \$	160,6 \$	61,1 \$	99,5 \$

L'historique des actifs incorporels s'établit comme suit :

<i>(en millions)</i>	2010	2009
		Retraités (note 2)
Solde au début de l'exercice	99,5 \$	82,0 \$
Acquisitions (note 3)	22,1	11,0
Ajouts aux frais de développement reportés ¹⁾	11,2	6,9
ERP et autres acquisitions de logiciels	10,0	5,4
Autres ajouts	5,8	2,5
Amortissement	(14,7)	(14,2)
Écart de change	(8,5)	5,9
Solde à la fin de l'exercice	125,4 \$	99,5 \$

¹⁾ Déduction faite des contributions gouvernementales (voir la note 23).

L'amortissement annuel estimatif pour les cinq prochains exercices s'élèvera à environ 15,9 millions \$.

NOTE 10 – ÉCART D'ACQUISITION

<i>(en millions)</i>					2010
	PS/C	FS/C	PS/M	FS/M	Total
Solde au début de l'exercice	– \$	27,6 \$	87,9 \$	43,6 \$	159,1 \$
Acquisitions (note 3)	–	7,2	21,5	–	28,7
Écart de change	–	(5,0)	(14,2)	(6,7)	(25,9)
Solde à la fin de l'exercice	– \$	29,8 \$	95,2 \$	36,9 \$	161,9 \$

<i>(en millions)</i>					2009
	PS/C	FS/C	PS/M	FS/M	Total
Solde au début de l'exercice	– \$	0,8 \$	76,3 \$	38,4 \$	115,5 \$
Acquisitions (note 3)	–	24,4	0,3	–	24,7
Écart de change	–	2,4	11,3	5,2	18,9
Solde à la fin de l'exercice	– \$	27,6 \$	87,9 \$	43,6 \$	159,1 \$

NOTE 11 – AUTRES ACTIFS

<i>(en millions)</i>	2010	2009
		Retraités (note 2)
Encaisse affectée	16,2 \$	15,7 \$
Avances consenties à un placement de portefeuille	67,3	45,2
Investissement dans des placements de portefeuille ¹⁾	1,4	0,8
Frais de financement reportés, déduction faite de l'amortissement cumulé de 18,8 \$ (17,9 \$ en 2009)	1,4	2,6
Comptes débiteurs à long terme	3,9	1,3
Actifs au titre des prestations constituées (note 24)	29,9	28,4
Actifs dérivés à long terme	15,1	19,1
Autres, déduction faite de l'amortissement cumulé de 8,7 \$ (7,8 \$ en 2009)	6,3	5,7
	141,5 \$	118,8 \$

¹⁾ La Société mène un consortium qui a été retenu par le ministère de la Défense (MoD) du Royaume-Uni pour concevoir, construire, gérer, financer et exploiter un centre de formation intégrée sur simulateurs pour les équipages d'hélicoptères moyens de soutien de la Royal Air Force. Le contrat a une durée de 40 ans et peut être résilié par le MoD après 20 ans, soit en 2018.

En ce qui a trait à ce contrat, la Société a créé CAE Aircrew Training Plc (Aircrew), dans laquelle elle détient une participation de 77 %. Cette filiale a loué les terrains du MoD, a construit l'installation et exploite le centre de formation. La consolidation d'Aircrew avec les comptes de la Société s'est faite depuis son établissement.

Par ailleurs, la Société est actionnaire minoritaire à 12 % de CVS Leasing Ltd. (CVS) et lui a avancé des fonds. CVS est l'entité qui possède les simulateurs et autres équipements loués à Aircrew.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2010, la Société, le Fonds de solidarité FTQ et la Société générale de financement du Québec ont annoncé la création de Simulateur de vol - Capital S.E.C., société en commandite qui offrira aux clients admissibles un financement par crédit-bail concurrentiel pour le matériel civil de simulation de vol CAE construit au Québec et exporté dans le monde entier. La Société a investi 0,6 million \$ (0,6 million \$US) dans cette société en commandite. Elle s'est aussi engagée à consentir à la société en commandite des avances pouvant atteindre 25 % de 66,0 millions \$ (60,0 millions \$US).

NOTE 12 – COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

<i>(en millions)</i>	2010	2009
Comptes créditeurs	235,7 \$	257,0 \$
Passifs au titre des contrats	46,2	67,2
Passifs dérivés	9,3	36,1
Impôts sur les bénéfices à payer	6,5	8,1
Autres charges à payer	170,1	172,0
Comptes créditeurs et charges à payer	467,8 \$	540,4 \$

NOTE 13 – FACILITÉS D'EMPRUNT

Le tableau qui suit présente la dette à long terme :

<i>(en millions)</i>	2010				2009			
	Montant brut	Coûts de transaction	Rajustement lié à la comptabilité de couverture	Montant net	Montant brut	Coûts de transaction	Rajustement lié à la comptabilité de couverture	Montant net
Total de la dette avec recours	291,4 \$	(0,3) \$	3,6 \$	294,7 \$	234,9 \$	(0,1) \$	5,3 \$	240,1 \$
Total de la dette sans recours ¹⁾	203,0	(5,0)	–	198,0	246,9	(6,7)	–	240,2
Total de la dette à long terme	494,4 \$	(5,3) \$	3,6 \$	492,7 \$	481,8 \$	(6,8) \$	5,3 \$	480,3 \$
Déduire :								
Partie à court terme de la dette à long terme	40,9	(0,8)	–	40,1	122,6	(1,0)	–	121,6
Partie à court terme des contrats de location-acquisition	11,0	–	–	11,0	4,0	–	–	4,0
	442,5 \$	(4,5) \$	3,6 \$	441,6 \$	355,2 \$	(5,8) \$	5,3 \$	354,7 \$

¹⁾ La dette sans recours est classée ainsi lorsque le recours contre la dette d'une filiale est limité à l'actif, à la participation et à l'engagement de cette filiale et non à ceux de CAE inc.

La dette avec recours se détaille comme suit :

<i>(en millions)</i>	2010				2009			
	Montant brut	Coûts de transaction	Rajustement lié à la comptabilité de couverture	Montant net	Montant brut	Coûts de transaction	Rajustement lié à la comptabilité de couverture	Montant net
i) Billets de premier rang (60,0 \$US échéant en juin 2009 et 33,0 \$US échéant en juin 2012)	33,5 \$	– \$	3,6 \$	37,1 \$	117,2 \$	(0,1) \$	5,3 \$	122,4 \$
ii) Billets de premier rang (15,0 \$ et 45,0 \$US échéant en juin 2016 et 60,0 \$US échéant en juin 2019)	121,6	(0,1)	–	121,5	–	–	–	–
iii) Facilités de crédit à terme non garanties renouvelables d'une durée de cinq ans échéant en juillet 2010 (400,0 \$US et 100,0 €)	–	–	–	–	–	–	–	–
iv) Emprunts à terme échéant en mai et en juin 2011 (encours de 7,4 € et de 1,5 € au 31 mars 2010; et encours de 12,6 € et de 2,6 € au 31 mars 2009)	12,2	–	–	12,2	25,5	–	–	25,5
v) Obligations garanties de Grapevine Industrial Development Corporation, échéant en mars 2010 (8,0 \$US) et avril 2013 (19,0 \$US)	19,3	–	–	19,3	34,0	–	–	34,0
vi) Obligations de Miami Dade County, garanties par un simulateur et échéant en mars 2024 (11,0 \$US)	11,2	–	–	11,2	13,9	–	–	13,9
vii) Autres dettes, échéant à diverses dates entre avril 2010 et septembre 2016	19,6	–	–	19,6	18,1	–	–	18,1
viii) Obligations découlant de contrats de location-acquisition	35,1	–	–	35,1	26,2	–	–	26,2
ix) Obligation R-D de la part d'un organisme gouvernemental échéant en juillet 2029	9,1	–	–	9,1	–	–	–	–
x) Emprunt à terme échéant en mai 2010 (encours de 9,7 € au 31 mars 2010 et de néant au 31 mars 2009)	13,3	–	–	13,3	–	–	–	–
xi) Emprunt à terme échéant en janvier 2020 (encours de 6,0 € au 31 mars 2010 et de néant au 31 mars 2009)	8,3	(0,2)	–	8,1	–	–	–	–
xii) Facilité de crédit échéant en janvier 2015 (encours de 362,7 roupies au 31 mars 2010 et de néant au 31 mars 2009)	8,2	–	–	8,2	–	–	–	–
Total de la dette avec recours	291,4 \$	(0,3) \$	3,6 \$	294,7 \$	234,9 \$	(0,1) \$	5,3 \$	240,1 \$

- i) Dans le cadre d'un placement privé, la Société a emprunté 33,0 millions \$US (93,0 millions \$US en 2009). Ces billets de premier rang non garantis ont égalité de rang avec les financements bancaires à terme. Des versements d'intérêt au taux fixe de 7,76 % (7,6 % en 2009) sont exigibles semestriellement, en juin et en décembre. La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels le taux d'intérêt fixe a été échangé contre l'équivalent du TIOL à trois mois majoré de 3,6 %. La Société détient un contrat de swap de taux d'intérêt qui remplace le contrat de swap qui avait été conclu au moment où la dette avait été contractée. Le contrat de swap actuel est désigné comme couverture de juste valeur du placement privé en raison des fluctuations du TIOL. En ce qui a trait à la couverture de juste valeur, les gains ou pertes sur les éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts sont comptabilisés comme un ajustement à la valeur comptable de ces éléments. Dans le cas de la couverture de juste valeur qui a été abandonnée avant la date de l'opération, la valeur comptable de l'élément couvert est rajustée du solde de tout gain ou perte sur l'élément de couverture. Ainsi, le rajustement lié à la comptabilité de couverture a été constaté avec le placement privé à titre d'augmentation du montant brut de la dette à long terme.
- ii) Au cours de l'exercice 2010, la Société a émis des billets de premier rang non garantis de 15,0 millions \$ et de 105,0 millions \$US au moyen d'un placement privé. Les billets sont assortis d'une durée moyenne à l'émission de 8,5 ans au taux d'intérêt fusionné moyen de 7,15 %, les intérêts étant payables semestriellement en juin et en décembre. La Société a désigné son billet de premier rang, dont la valeur totalise 105,0 millions \$US, comme couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes, ce montant étant utilisé pour gérer l'exposition au risque de change lié à ces placements.
- iii) La facilité est assortie de clauses portant sur le montant minimal des capitaux propres, ainsi que sur les ratios de couverture des intérêts et de la dette. Le taux d'intérêt applicable de cette facilité de crédit à terme renouvelable est au gré de la Société, selon le taux préférentiel, le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge qui dépend de la notation de crédit attribuée par les services de notation de Standard & Poor's.
- iv) La Société et Iberia Lineas de España ont fusionné leurs activités de formation aéronautique en Espagne. Le capital doit être remboursé trimestriellement sur la durée du financement. Le taux d'intérêt implicite est de 4,60 %. Au 31 mars 2010, la valeur comptable nette des simulateurs faisant l'objet du financement était d'environ 67,7 millions \$ (49,3 millions €) [89,4 millions \$ (53,5 millions €) en 2009].
- v) Les taux sont établis annuellement par un négociateur, d'après la conjoncture du marché. Dans le cas des obligations échues en 2010, le taux était fixé chaque semaine. Dans le cas des obligations échéant en 2013, le taux est fixé annuellement et est assujéti à un plafond de 10 % permis par les lois applicables actuelles. Au 31 mars 2010, le taux était de 2,35 % (3,06 % en 2009). Une lettre de crédit a été établie en guise de soutien des obligations pour l'encours des emprunts.
- vi) Au 31 mars 2010, le taux variable applicable, qui est redéfini toutes les semaines, s'établissait à 1,47 % (3,10 % en 2009). De plus, une lettre de crédit a été établie en guise de soutien des obligations pour l'encours de l'emprunt.
- vii) Les autres dettes comprennent une facilité non garantie assurant le financement des coûts d'établissement du système de gestion intégré (ERP). La facilité sera remboursée au moyen de versements mensuels sur sept ans à compter de la fin du premier mois suivant chaque prélèvement trimestriel. Le taux d'intérêt moyen sur ces emprunts est d'environ 5,4 %.
- viii) Ces contrats de location-acquisition se rapportent à la location de diverses pièces de matériel, de simulateurs et d'un immeuble. Ils sont assortis d'échéances allant de septembre 2009 à mars 2018 et portent intérêt à un taux variant de 1,89 % à 6,09 %. Le taux de location implicite du contrat de location-acquisition lié à l'immeuble était inférieur au taux du marché lors de sa constatation initiale, à la date de l'acquisition. Par conséquent, ce contrat a initialement été comptabilisé à une juste valeur de marché inférieure à sa valeur nominale. Étant donné que la dette s'accroîtra au fil du temps, sa valeur nominale sera comptabilisée en totalité à l'échéance.
- ix) Au cours de l'exercice 2010, la Société a obtenu une obligation à long terme portant intérêt de la part du gouvernement du Canada en raison de sa participation dans le projet Falcon, un programme de R-D qui se poursuivra sur cinq ans, pour un montant maximal de 250,0 millions \$. Pour l'exercice 2010, le montant total constaté s'est établi à 33,8 millions \$ (voir la note 1). La valeur actualisée de la dette était de 9,1 millions \$ au 31 mars 2010.
- x) Représente la quote-part revenant à la Société de la dette de Rotorsim S.r.l., qui totalise 13,3 millions \$ (9,7 millions €). L'emprunt porte intérêt à un taux variable.
- xi) Au cours de l'exercice 2010, la Société a conclu une convention d'emprunt de 8,3 millions \$ (6,0 millions €) aux fins du financement d'une de ses filiales. L'emprunt porte intérêt à un taux variable fondé sur le TIBEUR majoré d'une marge.
- xii) Au cours de l'exercice 2010, la Société a conclu une facilité de financement visant certaines de ses activités en Inde. La facilité de financement comprend un emprunt à terme pouvant atteindre 10,6 millions \$ (470 millions de roupies) et des facilités de fonds de roulement pouvant atteindre 2,8 millions \$ (125 millions de roupies). Les prélèvements peuvent être effectués en roupies ou dans toute autre monnaie importante qui est acceptable pour le prêteur. La facilité porte intérêt à un taux variable.

La dette sans recours se détaille comme suit :

(en millions)	2010								2009	
	Montant brut	Coûts de transaction	Rajustement lié à la comptabilité de couverture	Montant net	Montant brut	Coûts de transaction	Rajustement lié à la comptabilité de couverture	Montant net		
i) Emprunt à terme garanti de 12,7 £, échéant en octobre 2016 (encours de 3,0 £ au 31 mars 2010 et de 3,5 £ au 31 mars 2009)	4,6	\$ -	\$ -	4,6	6,4	\$ -	\$ -	6,4		
ii) Emprunt à terme échéant en décembre 2019 (encours de 43,9 € au 31 mars 2010 et de 40,9 € au 31 mars 2009)	60,3	(0,9)	-	59,4	68,4	(1,2)	-	67,2		
iii) Emprunts à terme échéant à diverses dates jusqu'en août 2014 (encours de 21,9 \$US, 32,8 ¥ et néant \$HK au 31 mars 2010 et de 21,7 \$US, de 59,5 ¥ et de 49,0 \$HK au 31 mars 2009)	27,2	-	-	27,2	46,3	-	-	46,3		
iv) Emprunt à terme échéant en juin 2014 (encours de 22,1 \$US et de 8,7 £ au 31 mars 2010 et de 24,8 \$US et de 9,6 £ au 31 mars 2009)	35,9	(1,0)	-	34,9	48,6	(1,8)	-	46,8		
Emprunt à terme échéant en juin 2018 (encours de 43,2 \$US et de 8,5 £ au 31 mars 2010 et de 43,2 \$US et de 8,5 £ au 31 mars 2009)	56,9	(2,3)	-	54,6	69,6	(3,0)	-	66,6		
v) Emprunt à terme garanti échéant en septembre 2025 (encours de 14,3 \$US au 31 mars 2010 et de 6,0 \$US au 31 mars 2009)	14,5	(0,8)	-	13,7	7,6	(0,7)	-	6,9		
vi) Emprunt à terme échéant en janvier 2020 (encours de 3,5 \$US au 31 mars 2010 et de néant au 31 mars 2009)	3,6	-	-	3,6	-	-	-	-		
Total de la dette sans recours	203,0	\$ (5,0)	\$ -	198,0	\$ 246,9	\$ (6,7)	\$ -	240,2	\$	\$

- i) La Société a obtenu un financement de projet, qui a été refinancé en décembre 2004, pour l'une de ses filiales afin de financer le programme MSH du MoD du Royaume-Uni. La facilité de crédit comporte un emprunt à terme qui est garanti par les actifs de la filiale et qui doit être remboursé semestriellement jusqu'en 2016. L'intérêt sur ces emprunts est calculé à un taux qui se rapproche du TIOL, majoré de 0,95 %. La Société a conclu un swap de taux d'intérêt de 2,7 millions £, au terme duquel le taux d'intérêt a été fixé à 6,31 %. Au 31 mars 2010, la valeur comptable des actifs donnés en garantie de la facilité de crédit s'établissait à 53,3 millions £ (35,8 millions £ en 2009).
- ii) Représente la quote-part de CAE du projet NH90 en Allemagne. Le montant total disponible pour la société responsable du projet aux termes de la facilité est de 175,5 millions €. Les emprunts portent intérêt au TIBEUR et, en vertu d'un swap, font l'objet d'un taux fixe de 4,8 %.
- iii) Représente la quote-part de CAE de la dette liée à l'acquisition de simulateurs et à l'agrandissement de l'immeuble dans le cadre de sa participation dans la coentreprise Zhuhai Xiang Yi Aviation Technology Company Limited. Les emprunts à terme sont libellés en dollars US, en renminbis chinois (¥) et en dollars de Hong Kong (\$HK). Les emprunts en dollars US portent intérêt à un taux variable en fonction du TIOL des États-Unis majoré d'une marge variant entre 0,50 % et 2,00 % et viennent à échéance entre août 2013 et août 2014. Les emprunts en ¥ portent intérêt au taux local et viennent à échéance entre décembre 2010 et juin 2012. Les emprunts en \$HK portaient intérêt au taux HIBOR \$HK majoré d'une marge de 1,5 % et sont arrivés à échéance en avril 2009.
- iv) Représente un financement garanti de premier rang pour deux centres de formation pour l'aviation civile. Pour la tranche A, l'amortissement est trimestriel et a débuté en décembre 2008. Pour la tranche B, l'amortissement du capital et des intérêts est trimestriel et débutera en juillet 2014. L'emprunt est garanti par les actifs des centres de formation et il est contre-garanti par les flux de trésorerie dégagés par les deux centres de formation. Le taux combiné du coupon pour la dette après swap se situe à 8,28 %.
- v) La Société et son associé ont obtenu un financement garanti sans recours de 42,1 millions \$US pour la coentreprise HATSOFF Helicopter Training Private Limited, un centre de formation d'aviation militaire à Bangalore, en Inde. L'amortissement semestriel de la dette commencera en septembre 2013. Compte tenu de l'incidence du swap de devises dollar US – roupie indienne, le taux d'intérêt fixe annuel s'établit à 10,35 %.
- vi) Représente la quote-part revenant à la Société d'un emprunt à terme conclu au cours de l'exercice 2010 pour financer la coentreprise de la Société à Dubaï, Emirates-CAE Flight Training LLC. La facilité porte intérêt à un taux variable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les versements exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu des modalités de remboursement de la dette à long terme et de la valeur nominale des contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

<i>(en millions)</i>	Dette à long terme	Contrat de location-acquisition	Total
2011	40,9 \$	11,0 \$	51,9 \$
2012	25,7	4,4	30,1
2013	77,9	4,5	82,4
2014	33,1	4,7	37,8
2015	32,4	5,0	37,4
Par la suite	249,3	5,5	254,8
	459,3 \$	35,1 \$	494,4 \$

Au 31 mars 2010, CAE respectait ses engagements financiers.

Dette à court terme

La Société dispose d'une marge de crédit bancaire non garantie et non engagée qui est libellée en euros et qui totalise 2,7 millions \$ (5,0 millions \$ en 2009; 4,9 millions \$ en 2008), sur laquelle aucun montant n'avait été prélevé au 31 mars 2010 (néant en 2009). La marge de crédit porte intérêt à un taux de référence en euros.

Intérêts débiteurs, montant net

Les intérêts débiteurs (créditeurs) s'établissent comme suit :

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
Intérêts débiteurs sur la dette à long terme	28,4 \$	26,9 \$	23,9 \$
Amortissement des frais de financement reportés et autres	2,9	3,2	2,7
Intérêts capitalisés	(4,0)	(5,9)	(4,7)
Intérêts sur la dette à long terme	27,3 \$	24,2 \$	21,9 \$
Intérêts créditeurs	(2,6) \$	(2,6) \$	(3,0) \$
Autres intérêts débiteurs (créditeurs), montant net	1,3	(1,4)	(1,4)
Intérêts créditeurs, montant net	(1,3) \$	(4,0) \$	(4,4) \$
Intérêts débiteurs, montant net	26,0 \$	20,2 \$	17,5 \$

NOTE 14 – GAINS REPORTÉS ET AUTRES PASSIFS À LONG TERME

<i>(en millions)</i>	2010	2009
		Retraités (note 2)
Gains reportés découlant des cessions-bails ¹⁾	47,2 \$	52,8 \$
Revenus constatés d'avance	46,3	31,6
Gains reportés	5,2	5,8
Obligation découlant des avantages sociaux (note 24)	33,9	32,5
Participations ne donnant pas le contrôle ²⁾	18,0	20,1
Passifs dérivés à long terme	15,1	20,4
Obligation au titre de la rémunération en vertu du RDLT et du RDNR	21,8	17,1
Montant à payer lié à des licences	7,2	–
Autres	5,8	4,6
	200,5 \$	184,9 \$

¹⁾ L'amortissement qui se rapporte à ces éléments s'est chiffré à 4,2 millions \$ pour l'exercice (4,4 millions \$ en 2009; 3,8 millions \$ en 2008).

²⁾ Participations ne donnant pas le contrôle de 23 % dans le centre de formation Aircrew du secteur Militaire de CAE, de 20 % dans les centres de formation du secteur Civil à Madrid et de 10 % dans AAE.

NOTE 15 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le rapprochement des impôts sur les bénéfices aux taux canadiens prévus par la loi et des impôts sur les bénéfices présentés s'établit comme suit :

<i>(en millions, sauf les taux d'imposition)</i>	2010	2009	2008
		Retraités (note 2)	Retraités (note 2)
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et activités abandonnées	204,0 \$	285,6 \$	233,1 \$
Taux d'imposition canadiens prévus par la loi	30,66 %	30,92 %	31,80 %
Impôts sur les bénéfices aux taux canadiens prévus par la loi	62,5 \$	88,3 \$	74,1 \$
Écart entre les taux canadiens prévus par la loi et ceux applicables aux filiales étrangères	(5,2)	(7,2)	(5,6)
Pertes non prises en compte aux fins fiscales	4,1	5,0	4,1
Économies d'impôts découlant de pertes d'exploitation non constatées antérieurement	(1,6)	(0,3)	(1,8)
Gain en capital non imposable	(0,8)	(0,8)	(0,2)
Éléments non déductibles	2,3	1,8	5,9
Ajustements et cotisations d'impôts d'exercices antérieurs	1,9	1,5	(2,0)
Incidence du changement de taux d'imposition sur les impôts futurs	(1,8)	(0,6)	(2,4)
Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche et le développement non imposable	(1,5)	(1,0)	(0,9)
Autres économies d'impôts non constatées antérieurement	(2,7)	(3,0)	(2,5)
Fluctuations de change et autres	2,3	(0,3)	1,0
Total de la charge d'impôts	59,5 \$	83,4 \$	69,7 \$

Les principaux éléments de la charge d'impôts attribuable aux activités poursuivies s'établissent ainsi :

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
		Retraités (note 2)	Retraités (note 2)
Charge d'impôts exigibles	32,3 \$	74,9 \$	42,8 \$
Charge (économie) d'impôts futurs			
Économies d'impôts découlant de pertes d'exploitation non constatées antérieurement	(1,6)	(0,3)	(1,8)
Incidence du changement de taux d'imposition sur les impôts futurs	(2,2)	(0,6)	(2,4)
Autres économies d'impôts non constatées antérieurement	(2,7)	(3,0)	(2,5)
Variation liée aux écarts temporaires	33,7	12,4	33,6
Total de la charge d'impôts	59,5 \$	83,4 \$	69,7 \$

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui ont donné lieu aux actifs et aux passifs d'impôts futurs s'établit comme suit :

<i>(en millions)</i>	2010	2009
		Retraités (note 2)
Actifs d'impôts futurs		
Reports prospectifs des pertes autres qu'en capital	44,8 \$	42,8 \$
Reports prospectifs des pertes en capital	2,1	2,0
Actifs incorporels	-	1,4
Montants non déductibles pour l'exercice	24,7	21,3
Revenus reportés	6,0	9,9
Report d'économie d'impôts	4,6	6,0
Frais de recherche et de développement non réclamés	5,3	4,5
Pertes de change non réalisées	2,1	-
Instruments financiers	-	7,4
	89,6 \$	95,3 \$
Provision pour moins-value	(17,2)	(21,4)
	72,4 \$	73,9 \$
Passifs d'impôts futurs		
Crédits d'impôt à l'investissement	(12,0) \$	(15,5) \$
Immobilisations corporelles	(23,8)	(18,8)
Différence entre la méthode de l'avancement des travaux et celle de l'achèvement des travaux	(18,0)	(2,1)
Instruments financiers	(4,6)	-
Actifs incorporels	(13,0)	-
Aide gouvernementale	(6,4)	-
Gain de change non réalisé	(6,9)	(3,4)
Frais de recherche et de développement reportés	(0,8)	(0,7)
Autres	(2,3)	(0,6)
	(87,8) \$	(41,1) \$
Actifs (passifs) d'impôts futurs, montant net	(15,4) \$	32,8 \$
Actifs d'impôts futurs à court terme, montant net	7,1 \$	5,3 \$
Actifs d'impôts futurs à long terme, montant net	82,9	86,1
Passifs d'impôts futurs à court terme, montant net	(23,0)	(20,9)
Passifs d'impôts futurs à long terme, montant net	(82,4)	(37,7)
	(15,4) \$	32,8 \$

Au 31 mars 2010, relativement à des activités exercées au Canada, la Société avait cumulé des pertes autres qu'en capital reportées d'environ 23,9 millions \$. Aux fins de la présentation de l'information financière, un actif d'impôts futurs net de 6,5 millions \$ a été constaté à l'égard de ces reports de pertes.

Au 31 mars 2010, relativement à des activités exercées aux États-Unis, la Société avait cumulé des pertes autres qu'en capital reportées d'environ 27,8 millions \$ (27,4 millions \$US). Aux fins de la présentation de l'information financière, un actif d'impôts futurs net de 8,2 millions \$ (8,1 millions \$US) a été constaté à l'égard de ces reports de pertes.

Relativement à des activités menées dans d'autres pays, la Société a cumulé des pertes autres qu'en capital reportées d'environ 86,5 millions \$. Aux fins de la présentation de l'information financière, un actif d'impôts futurs net de 18,3 millions \$ a été constaté.

La Société a également cumulé des pertes en capital reportées d'environ 0,1 million \$ au titre de ses activités au Canada. Aux fins de la présentation de l'information financière, aucun actif d'impôts futurs n'a été constaté, une provision pour moins-value intégrale ayant été constituée.

Relativement à des activités exercées aux États-Unis, la Société a également cumulé des pertes en capital reportées d'environ 2,0 millions \$ (2,0 millions \$US). Aucun actif d'impôts futurs n'a été constaté dans les états financiers, la provision pour moins-value ayant été constituée pour la totalité du montant.

Les pertes autres qu'en capital à des fins fiscales expirent comme suit :

(en millions)

Année d'expiration	États-Unis (\$US)	Autres pays (\$CA)
2012	14,6 \$US	– \$
2013	7,4	–
2014	–	9,1
2015	–	0,1
2016	–	1,9
2017	–	16,0
2018	–	4,3
2019 – 2029	5,4	15,9
Sans expiration	–	63,1
	27,4 \$ US	110,4 \$

La provision pour moins-value concerne principalement les avantages fiscaux découlant de pertes prospectivement dont la réalisation n'est pas probable en raison des antécédents en matière de report de pertes et de l'incertitude quant à la réalisation de bénéfices futurs imposables suffisants. En 2010, la provision pour moins-value a été réduite de 4,3 millions \$ (3,3 millions \$ en 2009) lorsque l'évaluation de la Société a fait apparaître comme plus probable qu'improbable que des économies d'impôt seraient réalisées.

NOTE 16 – CAPITAL-ACTIONS

Capital-actions

Autorisé

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale pouvant être émises en séries.

Les actions privilégiées peuvent être émises avec des droits et des conditions qui seront déterminés par le conseil d'administration, avant leur émission. À ce jour, la Société n'a émis aucune action privilégiée.

Émis

Le tableau qui suit présente le rapprochement des données sur les actions ordinaires émises et en circulation de la Société :

	2010		2009		2008	
	Nombre d'actions	Valeur attribuée	Nombre d'actions	Valeur attribuée	Nombre d'actions	Valeur attribuée
Solde au début de l'exercice	255 146 443	430,2 \$	253 969 836	418,9 \$	251 960 449	401,7 \$
Émission d'actions	–	–	–	–	169 851	0,8
Options sur actions exercées	1 327 220	7,5	1 077 200	9,3	1 814 095	13,9
Transfert du surplus d'apport à l'exercice d'options	–	3,4	–	1,0	–	2,2
Dividendes en actions	43 331	0,4	99 407	1,0	25 441	0,3
Solde à la fin de l'exercice	256 516 994	441,5 \$	255 146 443	430,2 \$	253 969 836	418,9 \$

Le tableau qui suit présente un rapprochement des dénominateurs qui ont été utilisés pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

	2010	2009	2008
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	255 846 631	254 756 989	253 406 176
Effet dilutif des options sur actions	–	201 817	1 160 474
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	255 846 631	254 958 806	254 566 650

Des options d'achat de 2 390 486 actions ordinaires (1 992 880 en 2009; 1 144 704 en 2008) ont été exclues du calcul ci-dessus, car leur inclusion aurait eu un effet antidilutif.

NOTE 17 – RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS**Régime d'options d'achat d'actions**

Conformément au programme d'intéressement à long terme institué par la Société, cette dernière peut attribuer à ses dirigeants et aux autres salariés clés de ses filiales des options visant l'achat d'actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice équivalant à 100 % du cours du marché à la date de leur attribution. Le cours du marché correspond au cours de clôture moyen pondéré des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (TSX) pour les cinq derniers jours de négociation précédant la date de l'attribution.

Au 31 mars 2010, le nombre total autorisé d'actions ordinaires pouvant encore être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions (ROA) était de 13 720 476. Les options peuvent être exercées au cours d'une période d'au plus six ans, mais ne peuvent l'être dans les 12 mois suivant la date de leur attribution. Le droit d'exercer toutes les options devient acquis après une période de quatre ans de service continu à compter de la date d'attribution. Toutefois, s'il survient un changement de contrôle de la Société, les options en cours peuvent être exercées immédiatement par leurs porteurs. Elles font l'objet d'un ajustement au prorata à la suite du versement de dividendes en actions ou de tout fractionnement d'actions ordinaires de la Société.

Un rapprochement des options en cours est présenté ci-après :

<i>Exercices terminés les 31 mars</i>	2010		2009		2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	4 211 150	9,87 \$	4 602 374	9,00 \$	5 441 915	7,57 \$
Attribuées	3 102 500	7,44	829 600	13,09	1 167 588	14,06
Exercées	(1 327 220)	5,71	(1 077 200)	8,62	(1 814 095)	7,66
Éteintes	(131 769)	12,19	(79 574)	7,56	(47 034)	9,57
Échues	(36 275)	5,84	(64 050)	12,73	(146 000)	12,59
Options en cours à la fin de l'exercice	5 818 386	9,50 \$	4 211 150	9,87 \$	4 602 374	9,00 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1 433 118	10,76 \$	1 959 690	6,76 \$	2 543 545	7,26 \$

Le tableau suivant présente des informations sur le ROA de la Société au 31 mars 2010 :

<i>Fourchette de prix d'exercice</i>	Options en cours		Options pouvant être exercées		
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
4,96 \$ à 7,29 \$	1 948 100	4,44	6,99 \$	324 500	5,52 \$
7,60 \$ à 11,37 \$	2 009 650	4,54	8,03	363 700	9,12
11,50 \$ à 14,10 \$	1 860 636	3,57	13,71	744 918	13,84
Total	5 818 386	4,20	9,50 \$	1 433 118	10,76 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la charge de rémunération liée aux options sur actions de CAE a été constatée dans le résultat net consolidé, et un montant correspondant de 4,2 millions \$ (2,8 millions \$ en 2009; 4,8 millions \$ en 2008) a été porté au crédit du surplus d'apport en utilisant la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des attributions effectuées depuis 2004.

Les hypothèses qui ont servi aux calculs dont il est question dans la présente note et qui portent sur les options sont les suivantes :

	2010	2009	2008
Hypothèses utilisées pour le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes :			
Rendement prévu de l'action	1,57 %	0,90 %	0,28 %
Volatilité prévue	36,0 %	29,3 %	33,0 %
Taux d'intérêt sans risque	2,69 %	3,50 %	4,64 %
Durée prévue des options	4 ans	4 ans	4 ans
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées	2,27 \$	3,62 \$	4,57 \$

Régime d'actionnariat

La Société a institué un régime d'actionnariat (RA) afin de permettre à ses salariés et à ceux de ses filiales participantes d'acheter des actions ordinaires de CAE par voie de retenues salariales régulières ou de cotisations forfaitaires, auxquelles s'ajoutent des cotisations patronales. Le RA permet aux salariés d'y verser jusqu'à 18 % de leur salaire annuel de base. La Société et ses filiales participantes versent des cotisations égales à celles des salariés pour la première tranche de 500 \$ que ceux-ci y cotisent, puis versent 1 \$ pour chaque tranche supplémentaire de 2 \$ cotisée par les salariés, jusqu'à concurrence de 3 % de leur salaire de base. Le régime prévoit le report de l'impôt lié aux cotisations du salarié et de l'employeur dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou d'un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB). Le fiduciaire du RA achète, au nom des participants, les actions ordinaires de la Société sur le marché libre, par l'intermédiaire de la TSX. La Société a inscrit une charge de rémunération de 4,2 millions \$ (4,3 millions \$ en 2009; 3,9 millions \$ en 2008) au titre des cotisations patronales à ce régime.

Régime de droits différés à la valeur d'actions

La Société a institué un régime de droits différés à la valeur d'actions (RDDVA) à l'intention de ses dirigeants, régime aux termes duquel ceux-ci peuvent choisir de recevoir toute rémunération d'intéressement en trésorerie sous forme de droits différés à la valeur d'actions (DDVA). Ce régime vise à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des dirigeants et de ceux des actionnaires. Un droit différé à la valeur d'actions a la même valeur qu'une action ordinaire. Ces droits sont émis à un prix fondé sur le cours vendeur de clôture moyen d'une action faisant partie d'un lot régulier d'actions ordinaires de CAE à la TSX dans les 10 derniers jours de négociation précédant la date de leur émission. Ces droits donnent également droit à des dividendes sous forme de droits supplémentaires dont le montant équivaut aux dividendes versés sur les actions ordinaires de CAE. Les droits différés à la valeur d'actions expirent lorsque le porteur quitte son poste. Le porteur a alors le droit de toucher un paiement en trésorerie correspondant à la juste valeur marchande du nombre équivalent d'actions ordinaires, déduction faite de certaines retenues.

À l'exercice 2000, la Société avait mis sur pied un RDDVA à l'intention de ses administrateurs qui ne sont pas des salariés. Un administrateur qui n'est pas salarié de la Société et qui détient moins que les avoirs minimaux d'actions ordinaires de la Société reçoit le montant qui lui est dû à titre d'acompte et de jetons de présence sous forme de droits différés à la valeur d'actions. Pour détenir les avoirs minimums d'actions ordinaires, un administrateur qui n'est pas salarié doit détenir au moins un nombre d'actions ordinaires ou d'actions à dividendes différés dont la juste valeur équivaut à trois fois l'acompte annuel à verser à un administrateur pour son rôle au conseil d'administration. Il peut alors choisir de prendre part au régime relativement à la moitié ou à la totalité du montant qu'il doit recevoir à titre d'acompte et à une partie ou à la totalité des jetons de présence auxquels il a droit. Les modalités de ce régime sont essentiellement les mêmes que celles du RDDVA destiné aux dirigeants, sauf que les droits sont émis à un prix fondé sur le cours vendeur de clôture d'une action faisant partie d'un lot régulier d'actions ordinaires de CAE à la TSX le dernier jour de négociation précédant la date de leur émission.

La Société inscrit le coût du RDDVA à titre de charge de rémunération et comptabilise le passif à long terme connexe dans son bilan consolidé au poste *Gains reportés et autres passifs à long terme*. La charge constatée pour l'exercice 2010 s'est élevée à 2,3 millions \$ (économie de 0,9 million \$ en 2009; charge de 0,1 million \$ en 2008).

Le tableau suivant présente les DDVA en cours :

<i>Exercices terminés les 31 mars</i>	2010	2009
DDVA en cours au début de l'exercice	469 292	405 680
Droits attribués	118 864	80 410
Droits annulés	–	–
Droits rachetés	–	(22 526)
Dividendes versés sous forme de droits	7 275	5 728
DDVA en cours à la fin de l'exercice	595 431	469 292

Régimes de droits différés à la valeur d'actions pour intéressement à long terme

Les régimes de droits différés à la valeur d'actions pour intéressement à long terme (RDLT) de CAE visent à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des dirigeants et de ceux des actionnaires. En vertu des RDLT, des DDVA sont attribués aux dirigeants et à des membres de la haute direction de la Société. Un DDVA attribué en vertu de ces régimes a la même valeur qu'une action ordinaire à une date donnée. En outre, ces DDVA donnent droit à des équivalents de dividende qui sont payables sous forme de droits supplémentaires, selon un montant égal aux dividendes versés sur les actions ordinaires de CAE. Exception faite du régime de l'exercice 2004 qui exclut le rachat des DDVA acquis à la démission volontaire du participant, les participants admissibles ont le droit de recevoir un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur marchande du nombre de DDVA détenus au moment de la cessation d'emploi. Au départ à la retraite, les droits non acquis continuent d'être acquis jusqu'au 30 novembre de l'année suivant la date du départ à la retraite. Dans le cas des participants visés par l'article 409A de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis, les droits non acquis sont acquis au moment du départ à la retraite.

Régime de l'exercice 2004

Aux termes du régime de l'exercice 2004, les droits attribués sont acquis de façon égale sur quatre ans. Tous les droits attribués en vertu du régime sont maintenant acquis. La charge constatée pour l'exercice 2010 s'est élevée à 0,8 million \$ (économie de 0,6 million \$ en 2009; charge de 0,1 million \$ en 2008).

Régime de l'exercice 2005

Le régime de l'exercice 2005 remplace celui de 2004 pour les exercices à venir. En vertu de ce régime, les droits attribués sont acquis de façon égale sur cinq ans et tous les droits non acquis sont immédiatement acquis à la suite d'une offre publique d'achat. La charge constatée pour l'exercice 2010 s'est élevée à 8,3 millions \$ (économie de 0,9 million \$ en 2009; charge de 3,2 millions \$ en 2008).

Depuis l'exercice 2004, la Société a conclu des swaps sur actions dans le but de réduire l'effet des fluctuations du cours de ses actions sur ses résultats (voir la note 19).

Le tableau suivant présente les DDVA en cours en vertu du RDLT :

<i>Exercices terminés les 31 mars</i>	Régime de l'exercice 2005		Régime de l'exercice 2004	
	2010	2009	2010	2009
DDVA en cours au début de l'exercice	2 019 169	1 824 762	407 066	517 702
Droits attribués	493 952	269 806	–	–
Droits annulés	(45 680)	(6 305)	(10 719)	(14 543)
Droits rachetés	(54 387)	(97 013)	(16 785)	(101 861)
Dividendes versés sous forme de droits	34 797	27 919	5 559	5 768
DDVA en cours à la fin de l'exercice	2 447 851	2 019 169	385 121	407 066

Régimes de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte pour intéressement à long terme**Régime de l'exercice 2005**

En mai 2004, la Société a adopté un régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte pour intéressement à long terme (RDNR) pour ses dirigeants et membres de la direction. Ce régime vise à améliorer la capacité de la Société à attirer et à garder à son service des salariés de talent et à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des participants admissibles au régime et de ceux des actionnaires. Le RDNR est un régime d'intéressement à base d'actions.

Les droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (DNR) qui sont attribués en vertu de ce régime deviennent acquis au troisième anniversaire de leur date d'attribution, comme suit :

- i) Les droits sont acquis à 100 % si les actions de CAE affichent une plus-value d'au moins 33 % (croissance annuelle composée de 10 %) durant cette période;
- ii) Les droits sont acquis à 50 % si les actions de CAE affichent une plus-value d'au moins 24 % (croissance annuelle composée de 7,5 %), mais de moins de 33 % durant cette période.

Aucun droit aux termes du RDNR n'est acquis si la valeur marchande des actions ordinaires s'apprécie de moins de 24 % durant la période précisée. De plus, le pourcentage de DNR acquis ne sera pas ajusté en proportion de toute plus-value des actions de CAE se situant entre 24 % et 33 % sur la période précisée. Les participants dont la cessation d'emploi n'est ni volontaire ni motivée peuvent se prévaloir d'une acquisition au prorata conditionnelle. Aucune charge n'a été constatée pour l'exercice 2010 (économie de 1,3 million \$ en 2009; charge de 3,1 millions \$ en 2008).

Régime de l'exercice 2008

En mai 2007, la Société a modifié le régime de l'exercice 2005 pour l'exercice 2008 et ceux à venir. Le RDNR vise à améliorer la capacité de la Société à attirer et à garder à son service des salariés de talent et à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des participants admissibles au régime et de ceux des actionnaires. Le RDNR a été instauré sous forme de régime d'intéressement à base d'actions.

Les droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (DNR) qui sont attribués en vertu du régime modifié deviennent acquis au troisième anniversaire de leur date d'attribution, comme suit :

- i) Les droits sont acquis à 100 % si les actions de CAE affichent une plus-value correspondant au moins à un taux de croissance annuel composé minimal, défini comme le taux de rendement sans risque sur 10 ans de la Banque du Canada à la date d'acquisition plus 350 points de base (3,50 %), durant la période d'évaluation, ou, dans le cas d'une acquisition au prorata, à la fin de la période visée par le calcul proportionnel. Dans le cas des droits attribués pour l'exercice 2010, cela représente un objectif de 6,6 % (7 % en 2009) de croissance annuelle composée durant une période de trois ans;
- ii) Les droits sont acquis à 50 % si, selon le prix d'attribution des droits, le cours moyen de clôture des actions ordinaires de CAE a égalé ou dépassé le rendement de l'indice Standard & Poor's Aerospace and Defence Index (S&P A&D index), rajusté en fonction des dividendes, ou, dans le cas d'une acquisition au prorata, à la fin de la période visée par le calcul proportionnel.

Les participants dont la cessation d'emploi n'est ni volontaire ni motivée peuvent se prévaloir d'une acquisition au prorata conditionnelle. La charge constatée pour l'exercice 2010 s'est élevée à 1,8 million \$ (0,4 million \$ en 2009; 0,5 million \$ en 2008).

Le tableau suivant présente les DNR en cours :

<i>Exercices terminés les 31 mars</i>	Régime de l'exercice 2008		Régime de l'exercice 2005	
	2010	2009	2010	2009
DNR en cours au début de l'exercice	762 382	340 974	488 627	1 065 710
Droits attribués	747 014	427 711	–	–
Droits annulés	(70 805)	(6 303)	(488 627)	(14 349)
Droits rachetés	–	–	–	(562 734)
Dividendes versés sous forme de droits	–	–	–	–
DNR en cours à la fin de l'exercice	1 438 591	762 382	–	488 627

NOTE 18 – GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital de la Société vise les trois objectifs suivants :

- i) Maximiser l'utilisation des emprunts aux fins de la gestion du coût du capital de la Société;
- ii) Maintenir l'endettement de la Société à un niveau lui permettant de conserver sa santé financière et sa cote de crédit pour résister aux variations des cycles économiques;
- iii) Offrir aux actionnaires de la Société un taux de rendement du capital investi acceptable.

La Société gère son ratio de la dette sur les capitaux propres. Elle gère la structure de son capital et apporte des ajustements correspondants en fonction des fluctuations de la conjoncture économique et des caractéristiques du risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut modifier le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou utiliser des liquidités pour réduire la dette.

Dans cette optique, la Société assure le suivi de son capital à l'aide du ratio de la dette nette ajustée sur le capital. Ce ratio correspond à la dette nette ajustée divisée par la somme de la dette nette ajustée et des capitaux propres. La dette nette ajustée représente la somme du total de la dette (figurant au bilan consolidé et comprenant la dette sans recours) et de la valeur actualisée des contrats de location-exploitation (hors bilan) moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres comprennent toutes les composantes des capitaux propres, à savoir le capital-actions, le surplus d'apport, les bénéfices non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu.

L'endettement par rapport aux capitaux propres dans la structure du capital fait l'objet d'une surveillance, et les ratios s'établissent comme suit :

<i>(en millions)</i>	2010	2009
Total de la dette à long terme	492,7 \$	480,3 \$
Ajouter : valeur actualisée des contrats de location-exploitation (hors bilan)	156,8	215,0
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie	(312,9)	(195,2)
Dette nette ajustée	336,6 \$	500,1 \$
Capitaux propres	1 155,8 \$	1 197,8 \$
Ratio de la dette nette ajustée sur les capitaux propres	23:77	29:71

La diminution du ratio de la dette nette ajustée sur les capitaux propres pour l'exercice 2010 est principalement attribuable à la réduction de la dette nette découlant des fluctuations de change et à l'augmentation des liquidités.

La Société a conclu des conventions d'emprunt qui exigent le maintien d'un certain montant de capital.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant auquel l'instrument pourrait être échangé aux termes d'une opération réalisée dans des conditions de pleine concurrence entre des parties compétentes agissant en toute liberté. La juste valeur d'un instrument financier est établie en fonction des informations disponibles sur le marché à la date du bilan. Lorsqu'il n'existe aucun marché actif pour un instrument financier, la Société a recours aux méthodes d'évaluation décrites ci-après pour déterminer la juste valeur de l'instrument. Pour formuler les hypothèses qu'exige le modèle d'évaluation, la Société s'appuie principalement sur des facteurs de marché externes faciles à observer. Les hypothèses ou les facteurs qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables intègrent les meilleures estimations faites par la Société des hypothèses posées par les intervenants du marché, et ils sont utilisés en l'absence de données externes. Le risque de crédit lié à l'autre partie et celui propre à la Société ont été pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les hypothèses et méthodes d'évaluation ci-après ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

- i) La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de l'encaisse affectée, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée;
- ii) La juste valeur des contrats de location-acquisition est estimée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie;
- iii) La juste valeur de la dette à long terme, d'obligation à long terme et des comptes débiteurs à long terme (incluant les avances) est estimée en fonction des flux de trésorerie actualisés et calculés au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour des instruments assortis de modalités et de durées résiduelles similaires;
- iv) La juste valeur des instruments dérivés de la Société (y compris les contrats à terme, les swaps et les dérivés incorporés dont les caractéristiques économiques ne sont pas clairement et étroitement liées à celles du contrat hôte) est déterminée selon des techniques d'évaluation et est calculée d'après la valeur actuelle des flux de trésorerie projetés estimatifs, selon une courbe appropriée des taux d'intérêt et des taux de change, après ajustement pour tenir compte du risque de crédit propre à la Société et du risque de crédit de la contrepartie. Les hypothèses sont fondées sur les conditions du marché à chaque date de bilan. Les instruments dérivés représentent les montants estimatifs que la Société encaisserait ou paierait pour les liquider à chaque date de bilan;
- v) La juste valeur des placements disponibles à la vente dont la valeur de marché n'est pas facile à déterminer est évaluée à l'aide d'un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés, lequel repose sur certaines hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers, par catégorie, s'établissent comme suit :

Au 31 mars 2010
(en millions)

	Instruments détenus à des fins de transaction		Actifs financiers disponibles à la vente		Valeur comptable		Juste valeur
					Prêts et créances	Total	
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	312,9	\$	–	\$	–	\$	312,9 \$
Comptes débiteurs ¹⁾	0,9	²⁾	–		195,9	³⁾	196,8
Autres actifs ¹⁾	16,2	⁴⁾	1,4	⁵⁾	22,2	⁶⁾	43,4
Actifs dérivés	43,0		–		–		43,0
	373,0	\$	1,4	\$	218,1	\$	592,5 \$
	Instruments détenus à des fins de transaction		Autres passifs financiers		Valeur comptable		Juste valeur
					Total		
Passifs financiers							
Comptes créditeurs et charges à payer ¹⁾	–	\$	377,3	\$ ⁷⁾	377,3	\$	377,3 \$
Total de la dette à long terme	–		494,4	⁸⁾	494,4		533,7
Autres passifs à long terme ¹⁾	–		0,3	⁹⁾	0,3		0,3
Passifs dérivés	24,4		–		24,4		24,4
	24,4	\$	872,0	\$	896,4	\$	935,7 \$

¹⁾ Ne comprend pas les instruments financiers dérivés qui ont été présentés séparément.

²⁾ Comprend certains comptes clients que la Société a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme.

³⁾ Comprend les comptes clients, les comptes débiteurs non facturés et d'autres montants à recevoir.

⁴⁾ Représente l'encaisse affectée.

⁵⁾ Comprend les placements de portefeuille de la Société au coût (voir la note 11).

⁶⁾ Comprend les comptes débiteurs à long terme et les avances.

⁷⁾ Comprend les comptes créditeurs, les charges à payer, les intérêts à payer et certains passifs liés à la paie.

⁸⁾ Compte non tenu des coûts de transaction et du rajustement lié à la comptabilité de couverture.

⁹⁾ Comprend les montants à payer à long terme qui répondent à la définition d'un passif financier.

Au 31 mars 2009
(en millions)

	Instruments détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Valeur comptable		Juste valeur
			Prêts et créances	Total	
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	195,2 \$	– \$	– \$	195,2 \$	195,2 \$
Comptes débiteurs ¹⁾	–	–	270,0 ²⁾	270,0	270,0
Autres actifs ¹⁾	15,7 ³⁾	0,8 ⁴⁾	20,5 ⁵⁾	37,0	38,4
Actifs dérivés	51,3	–	–	51,3	51,3
	262,2 \$	0,8 \$	290,5 \$	553,5 \$	554,9 \$

	Instruments détenus à des fins de transaction	Autres passifs financiers	Valeur comptable		Juste valeur
			Total		
Passifs financiers					
Comptes créditeurs et charges à payer ¹⁾	– \$	416,6 \$ ⁶⁾	416,6 \$		416,6 \$
Total de la dette à long terme	–	481,8 ⁷⁾	481,8		471,9
Autres passifs à long terme ¹⁾	–	0,3 ⁸⁾	0,3		0,3
Passifs dérivés	56,5	–	56,5		56,5
	56,5 \$	898,7 \$	955,2 \$		945,3 \$

¹⁾ Ne comprend pas les instruments financiers dérivés qui ont été présentés séparément.

²⁾ Comprend les comptes clients, les comptes débiteurs non facturés et d'autres montants à recevoir.

³⁾ Représente l'encaisse affectée.

⁴⁾ Comprend les placements de portefeuille de la Société au coût (voir la note 11).

⁵⁾ Comprend les comptes débiteurs à long terme et les avances.

⁶⁾ Comprend les comptes créditeurs, les charges à payer, les intérêts à payer et certains passifs liés à la paie.

⁷⁾ Compte non tenu des coûts de transaction et du rajustement lié à la comptabilité de couverture.

⁸⁾ Comprend les montants à payer à long terme qui répondent à la définition d'un passif financier.

La Société n'a pas choisi de désigner volontairement ses instruments financiers comme étant détenus à des fins de transaction. De plus, aucune modification n'a été apportée au classement des instruments financiers depuis le 31 mars 2008.

Dans le cadre de ses opérations financières, la Société, par l'intermédiaire de ses filiales, a donné en garantie certains actifs financiers tels que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs, d'autres actifs et des actifs dérivés. La valeur comptable de l'ensemble de ces actifs financiers donnés en garantie s'élevait à 110,0 millions \$ au 31 mars 2010 (85,3 millions \$ en 2009).

Hierarchie de la juste valeur

Le tableau qui suit présente les instruments financiers constatés à la juste valeur, par catégorie. La hiérarchie de la juste valeur reflète l'importance des données utilisées aux fins des évaluations et comporte les niveaux suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : Données autres que les cours du marché inclus au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (comme les informations tirées des prix);

Niveau 3 : Données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Chaque type de juste valeur est classé en fonction du facteur du niveau le moins élevé qui est important pour l'évaluation à la juste valeur prise dans son ensemble.

(en millions)	2010			2009		
	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers						
Détenus à des fins de transaction						
Contrats de change à terme ¹⁾	8,0 \$	– \$	8,0 \$	2,4 \$	– \$	2,4 \$
Dérivés incorporés sur devises ¹⁾	0,9	–	0,9	12,8	–	12,8
Swap sur actions	2,2	–	2,2	1,4	–	1,4
Dérivés utilisés à des fins de couverture						
Contrats de change à terme	23,5	–	23,5	22,7	–	22,7
Dérivés incorporés sur devises	0,1	–	0,1	–	–	–
Swaps de devises	6,3	–	6,3	9,5	–	9,5
Swaps de taux d'intérêt	2,0	–	2,0	2,5	–	2,5
	43,0 \$	– \$	43,0 \$	51,3 \$	– \$	51,3 \$
Passifs financiers						
Détenus à des fins de transaction						
Contrats de change à terme ¹⁾	0,3 \$	– \$	0,3 \$	14,0 \$	– \$	14,0 \$
Dérivés incorporés sur devises ¹⁾	5,0	–	5,0	3,2	–	3,2
Dérivés utilisés à des fins de couverture						
Contrats de change à terme	5,1	–	5,1	25,1	–	25,1
Dérivés incorporés sur devises	–	–	–	1,3	–	1,3
Swaps de devises	–	4,7	4,7	–	3,3	3,3
Swaps de taux d'intérêt	9,3	–	9,3	9,6	–	9,6
	19,7 \$	4,7 \$	24,4 \$	53,2 \$	3,3 \$	56,5 \$

¹⁾ Comprend les dérivés non désignés dans le cadre d'une relation de couverture, qui sont présentés séparément.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations au cours de l'exercice 2010 des instruments du niveau 3 comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers sont classés à ce niveau lorsque la technique d'évaluation s'appuie sur au moins une donnée importante qui n'est pas observable sur les marchés. La technique d'évaluation peut aussi être fondée en partie sur des données observables.

(en millions)	Instruments dérivés
Solde au début de l'exercice	(3,3) \$
Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	
Comptabilisés en résultat	–
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu	(1,4)
Achats, ventes, émissions et règlements	–
Transferts au niveau 3 ou à partir de celui-ci	–
Solde à la fin de l'exercice	(4,7) \$

Analyse de sensibilité des données du niveau 3

Dans le cas de l'élément le plus important qui fait l'objet de techniques dépourvues de données observables (swap de devises roupies/dollars américains), la détermination du taux d'intérêt et de la prime de liquidité est le facteur qui influe le plus sur l'évaluation. L'effet d'une hausse ou d'une baisse de 1 % de l'un ou l'autre se traduirait par une augmentation de la juste valeur de 1,1 million \$ ou par une baisse de la juste valeur de 1,2 million \$.

Gestion des risques financiers

En raison de la nature de ses activités et des instruments financiers qu'elle détient, la Société est principalement exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché, notamment au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

La Société utilise des instruments dérivés pour gérer le risque de marché associé à la volatilité des taux de change, des taux d'intérêt et de la rémunération à base d'actions afin d'en réduire au minimum les conséquences sur ses résultats et sa situation financière. Les actifs dérivés à court terme et à long terme sont pris en compte dans les comptes débiteurs et dans les autres actifs, respectivement. Les passifs dérivés à court terme et à long terme sont pris en compte, dans cet ordre, dans les comptes créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs à long terme.

Les dérivés incorporés sont comptabilisés à leur juste valeur séparément du contrat hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. La Société peut devenir partie à un instrument dérivé autonome dont la comptabilité de couverture n'est pas permise afin de compenser l'exposition au risque de change du swap de taux de change incorporé. Dans de telles circonstances, les deux dérivés sont évalués à leur juste valeur à chaque date d'établissement du bilan avec comptabilisation des variations de la juste valeur dans le bénéfice net consolidé.

La Société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. La Société peut désigner ses instruments dérivés, qu'ils soient autonomes ou incorporés, comme éléments de couverture. Ce processus consiste à associer les instruments de couverture dérivés à des actifs ou à des passifs précis, à des engagements fermes ou à des opérations prévues. Dans une certaine mesure, la Société a recours à des passifs financiers non dérivés pour couvrir ses expositions au risque de change.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Société subisse une perte financière si un débiteur manque à ses obligations découlant des ententes qu'il a conclues avec la Société. La Société est exposée au risque de crédit relativement à ses comptes débiteurs et à certains autres actifs dans le cours normal de ses activités. Elle est également exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités courantes de trésorerie en raison de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses actifs d'instruments financiers dérivés.

Le risque de crédit découlant des activités normales de la Société est géré indépendamment en ce qui concerne le crédit accordé aux clients. La provision pour créances douteuses est établie lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que la Société soit dans l'impossibilité de recouvrer les montants dus conformément aux conditions initiales de la créance (voir la note 6). Lorsqu'un compte client n'est pas recouvrable, il est radié au moyen du compte de provision pour créances douteuses. Les recouvrements subséquents de montants radiés sont comptabilisés en résultat.

Les clients de la Société sont essentiellement des entreprises bien établies dont les cotes de crédit sont publiquement affichées ou des organismes gouvernementaux, ce qui facilite la surveillance du risque de crédit. En outre, la Société reçoit habituellement d'importants acomptes sur contrats. La Société surveille de près son risque lié aux principales compagnies aériennes afin de le réduire autant que possible. Les comptes clients de la Société ne sont pas détenus auprès de clients en particulier, mais auprès d'un vaste éventail de sociétés et d'organismes gouvernementaux. De plus, la Société réduit davantage le risque de crédit en vendant certains comptes débiteurs à un tiers, sans possibilité de recours. La Société ne détient aucun bien en garantie. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est réduit du fait qu'ils sont détenus auprès de divers syndicats composés d'importantes institutions financières japonaises, nord-américaines et européennes.

La Société est aussi exposée au risque de crédit en cas d'inexécution des engagements pris par les contreparties à ses instruments financiers dérivés, et elle prend plusieurs mesures pour réduire ce risque. Premièrement, la Société conclut des contrats avec des contreparties très solvables (principalement celles ayant une notation de A ou plus). Elle a signé des accords de compensation globale de l'International Swaps & Derivatives Association, Inc. (ISDA) avec la majorité des contreparties avec qui elle réalise des opérations sur instruments financiers dérivés. Ces accords rendent possible la pleine compensation lorsque l'une des parties au contrat manque à ses obligations, pour chacune des opérations visées par l'accord et en vigueur à la date du manquement. De plus, la Société ou ses contreparties (ou les deux, au besoin) peuvent demander des garanties pour les instruments financiers dérivés présentant un risque de crédit lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération excède le seuil défini dans la convention-cadre de l'ISDA. Enfin, la Société surveille régulièrement la solvabilité des contreparties dans le but de réduire au minimum l'exposition au risque de crédit.

La valeur comptable présentée dans les tableaux des instruments financiers ci-dessus et à la note 6 représente l'exposition maximale au risque de crédit découlant de chaque actif financier aux dates pertinentes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente la possibilité que la Société ne puisse répondre à une demande de liquidité ou honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles.

La Société gère ce risque en établissant des prévisions de trésorerie détaillées ainsi que des plans opérationnels et stratégiques à long terme. La gestion des liquidités consolidées exige un suivi constant des rentrées et des sorties de fonds prévues. Pour ce faire, la Société formule une prévision détaillée de sa position de trésorerie consolidée afin de s'assurer de l'utilisation appropriée et efficace de ses ressources en trésorerie. Les liquidités sont évaluées en fonction des besoins saisonniers, de la croissance, des dépenses en immobilisations et des dates d'échéance des dettes, incluant les obligations hors bilan. La Société réduit le risque de liquidité en conservant suffisamment de ressources financières liquides pour financer ses activités et honorer ses engagements et ses obligations. Pour gérer son risque de liquidité, la Société a accès à des facilités de crédit renouvelables non garanties de 400 millions \$US et de 100 millions €. De plus, elle a conclu des ententes visant la vente de certains comptes débiteurs d'une valeur pouvant atteindre 50 millions \$. La Société est constamment à l'affût de nouvelles possibilités de financement en vue de maximiser la structure de son capital et de conserver une certaine flexibilité sur le plan financier.

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse des échéances des passifs de la Société d'après les flux de trésorerie contractuels prévus, jusqu'aux dates d'échéance contractuelles. Les flux de trésorerie liés à des dérivés, présentés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, sont inclus étant donné que la Société gère ses contrats dérivés en fonction des montants bruts. Les montants correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés. Tous les montants contractuels libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en fonction du cours du change au comptant à la fin de la période, sauf indication contraire :

Au 31 mars 2010 (en millions)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels						
		De 0 à 12 mois	De 13 à 24 mois	De 25 à 36 mois	De 37 à 48 mois	De 49 à 60 mois	Par la suite	
Passifs financiers non dérivés								
Comptes créditeurs et charges à payer ¹⁾	377,3 \$	377,3 \$	377,3 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total de la dette à long terme ^{2) 7)}	494,4	705,5	76,7	55,8	86,3	79,1	58,0	349,6
Autres passifs à long terme ^{3) 4)}	0,3	0,3	–	0,1	–	–	–	0,2
	872,0 \$	1 083,1 \$	454,0 \$	55,9 \$	86,3 \$	79,1 \$	58,0 \$	349,8 \$
Instrument financiers dérivés								
Contrats de change à terme ⁵⁾								
Sorties de fonds	(26,1)	488,4	355,2	78,8	26,8	18,5	9,1	–
Rentrées de fonds		(514,6)	(377,9)	(83,2)	(26,9)	(18,4)	(8,2)	–
Swap de dérivés sur la dette à long terme ⁶⁾								
Sorties de fonds	5,7	92,2	8,9	11,1	10,5	11,4	11,7	38,6
Rentrées de fonds		(80,9)	(5,4)	(8,0)	(9,0)	(9,6)	(10,9)	(38,0)
	(20,4) \$	(14,9) \$	(19,2) \$	(1,3) \$	1,4 \$	1,9 \$	1,7 \$	0,6 \$
	851,6 \$	1 068,2 \$	434,8 \$	54,6 \$	87,7 \$	81,0 \$	59,7 \$	350,4 \$

¹⁾ Comprend les comptes créditeurs, les charges à payer, les intérêts à payer et certains passifs liés à la paie.

²⁾ Les flux de trésorerie contractuels comprennent les versements d'intérêts et de capital liés aux obligations d'emprunt.

³⁾ Comprend un montant à payer à long terme qui répond à la définition d'un passif financier.

⁴⁾ Exclut les passifs financiers dérivés qui ont été présentés séparément.

⁵⁾ Comprend les contrats de change à terme, mais exclut tous les dérivés incorporés, qu'ils soient présentés à titre de passifs ou d'actifs dérivés. Les rentrées et les sorties de fonds sont converties en dollars canadiens d'après le taux de change à terme contractuel.

⁶⁾ Comprend les swaps de taux d'intérêt et les swaps de taux de change qui sont désignés comme faisant partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur de la dette à long terme et qui sont présentés à titre d'actifs ou de passifs financiers.

⁷⁾ Compte non tenu des coûts de transaction et du rajustement lié à la comptabilité de couverture.

Au 31 mars 2009 (en millions)	Valeur com- table	Flux de trésor- erie contrac- tuels	De 0 à 12 mois	De 13 à 24 mois	De 25 à 36 mois	De 37 à 48 mois	De 49 à 60 mois	Par la suite
Passifs financiers non dérivés								
Comptes créditeurs et charges à payer ¹⁾	416,6 \$	416,6 \$	416,6 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total de la dette à long terme ^{2) 7)}	481,8	584,3	145,2	59,8	45,2	104,0	48,1	182,0
Autres passifs à long terme ^{3) 4)}	0,3	0,3	–	0,1	0,2	–	–	–
	898,7 \$	1 001,2 \$	561,8 \$	59,9 \$	45,4 \$	104,0 \$	48,1 \$	182,0 \$
Instruments financiers dérivés								
Contrats de change à terme ⁵⁾	14,0							
Sorties de fonds		693,8	561,5	102,7	15,5	4,0	10,1	–
Rentrées de fonds		(678,5)	(555,9)	(96,0)	(13,8)	(3,6)	(9,2)	–
Swap de dérivés sur la dette à long terme ⁶⁾	0,9							
Sorties de fonds		113,5	8,8	10,3	12,7	11,8	12,7	57,2
Rentrées de fonds		(106,5)	(6,6)	(7,7)	(11,1)	(11,0)	(11,6)	(58,5)
	14,9 \$	22,3 \$	7,8 \$	9,3 \$	3,3 \$	1,2 \$	2,0 \$	(1,3) \$
	913,6 \$	1 023,5 \$	569,6 \$	69,2 \$	48,7 \$	105,2 \$	50,1 \$	180,7 \$

1) Comprend les comptes créditeurs, les charges à payer, les intérêts à payer et certains passifs liés à la paie.

2) Les flux de trésorerie contractuels comprennent les versements d'intérêts et de capital liés aux obligations d'emprunt.

3) Comprend un montant à payer à long terme qui répond à la définition d'un passif financier.

4) Exclut les passifs financiers dérivés qui ont été présentés séparément.

5) Comprend les contrats de change à terme, mais exclut tous les dérivés incorporés, qu'ils soient présentés à titre de passifs ou d'actifs dérivés. Les rentrées et les sorties de fonds sont converties en dollars canadiens d'après le taux de change à terme contractuel.

6) Comprend les swaps de taux d'intérêt et les swaps de taux de change qui sont désignés comme faisant partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur de la dette à long terme et qui sont présentés à titre d'actifs ou de passifs financiers.

7) Compte non tenu des coûts de transaction et du rajustement lié à la comptabilité de couverture.

Risque de marché

Le risque de marché représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des prix du marché, que cette variation soit causée par des facteurs propres aux instruments financiers ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers de cette catégorie qui sont négociés sur le marché. La Société est principalement exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. La Société est principalement exposée au risque de change en raison d'engagements de vente, d'acquisitions prévues et de dettes libellées en devises. De plus, la plupart des établissements étrangers de la Société sont autonomes et utilisent une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien, principalement le dollar US, l'euro (€) et la livre sterling (£). L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et d'autres éléments du fonds de roulement de ses établissements étrangers.

La Société gère également le risque de change de chaque secteur en concluant des contrats d'approvisionnement, des contrats de vente et des activités de financement dans leur monnaie fonctionnelle.

La Société a recours à des contrats de change à terme et à des swaps de devises pour gérer son exposition aux opérations en devises et pour modifier la devise d'exposition de certains postes du bilan. Parmi ces opérations, on retrouve les opérations prévues et les engagements fermes libellés en devises.

Au 31 mars 2010, les contrats de change à terme de la Société totalisaient 481,1 millions \$ (contrats d'achat pour 103,6 millions \$ et contrats de vente pour 377,5 millions \$). Ces contrats visent essentiellement à réduire le risque de variation des flux de trésorerie futurs découlant des opérations prévues et des engagements de vente fermes.

Les contrats de change à terme consolidés en cours aux 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions, sauf taux moyen)

Devises (vente / achat)	2010		2009	
	Valeur nominale ¹⁾	Taux moyen	Valeur nominale ¹⁾	Taux moyen
\$US / \$CA				
Moins de 1 an	175,5 \$	0,93	356,1 \$	0,84
De 1 à 3 ans	45,0	0,92	83,8	0,87
De 3 à 5 ans	8,4	0,90	13,8	0,90
\$CA / €				
Moins de 1 an	37,2	1,39	–	–
De 1 à 3 ans	2,6	1,38	–	–
€ / \$CA				
Moins de 1 an	73,6	0,67	78,9	0,63
De 1 à 3 ans	16,4	0,68	22,9	0,66
De 3 à 5 ans	0,9	0,64	0,8	0,66
€ / \$AU				
Moins de 1 an	–	–	1,1	0,57
£ / \$CA				
Moins de 1 an	32,1	0,58	39,3	0,50
De 1 à 3 ans	22,3	0,57	10,9	0,53
\$AU / \$CA				
Moins de 1 an	–	–	1,1	1,18
\$US / £				
Moins de 1 an	1,9	1,72	2,3	1,75
De 1 à 3 ans	–	–	2,3	1,72
\$CA / \$US				
Moins de 1 an	29,4	1,06	95,6	1,02
De 1 à 3 ans	16,2	1,15	–	–
De 3 à 5 ans	16,2	1,14	–	–
\$CA / £				
Moins de 1 an	2,0	1,54	–	–
SAR/\$CA				
Moins de 1 an	1,4	3,59	–	–
Total	481,1 \$		708,9 \$	
Incidence des accords de compensation globale	135,5		219,9	
Total des contrats en cours	616,6 \$		928,8 \$	

¹⁾ Les taux de change à la clôture des exercices respectifs ont été utilisés pour convertir les montants libellés en devises.

La Société a conclu des swaps de devises en vue de convertir en livres sterling (£) une partie de la dette garantie de premier rang libellée en dollars US obtenue en 2008 afin de financer son centre de formation pour l'aviation civile au Royaume-Uni. La Société désigne comme couvertures de flux de trésorerie deux swaps de devises (du dollar US à la livre sterling), assortis d'une valeur nominale de référence de 3,9 millions \$ (2,5 millions £) (4,9 millions \$ [2,7 millions £] en 2009) et de 13,1 millions \$ (8,5 millions £) (15,3 millions \$ [8,5 millions £] en 2009), lesquels sont amortis selon le calendrier de remboursement de la dette jusqu'en juin 2014 et 2018, respectivement.

Les programmes de couverture de change de la Société ne sont habituellement pas touchés par les fluctuations de la conjoncture, puisque les instruments financiers dérivés connexes sont généralement détenus jusqu'à leur échéance, conformément à l'objectif de fixation des taux de change des éléments couverts.

En outre, une perte nette de 0,5 million \$ (perte nette de 0,4 million \$ en 2009; gain net de 0,9 million \$ en 2008) représentant la partie inefficace de la variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie et la composante du gain ou de la perte lié à l'élément de couverture non prise en compte dans l'évaluation de l'efficacité a été comptabilisée au résultat net.

Le montant net estimatif avant impôt des gains existants présenté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu dont on prévoit la comptabilisation au cours des 12 prochains mois s'établit à 18,5 millions \$. La fluctuation future du taux de marché (taux de change et/ou taux d'intérêt) aura une incidence sur la présentation de ce montant.

Analyse de sensibilité au risque de change

Le tableau suivant présente l'exposition de la Société au risque de change des instruments financiers et l'incidence avant impôts sur le bénéfice net et sur les autres éléments du résultat étendu d'une appréciation raisonnablement probable de 5 % des devises pertinentes par rapport au dollar canadien aux 31 mars. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées.

(en millions)	\$US		€		£	
	Bénéfice net	Autres éléments du résultat étendu	Bénéfice net	Autres éléments du résultat étendu	Bénéfice net	Autres éléments du résultat étendu
<i>Exercices terminés les 31 mars</i>						
2010	(1,2) \$	(14,6) \$	(1,8) \$	(2,5) \$	0,1 \$	(2,0) \$
2009	(1,3) \$	(17,8) \$	(1,5) \$	(4,7) \$	0,3 \$	(2,1) \$

Un affaiblissement probable de 5 % des devises pertinentes par rapport au dollar canadien aurait eu l'effet contraire sur le bénéfice net consolidé avant impôts et sur les autres éléments du résultat étendu.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à une augmentation ou à une baisse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa dette à long terme à taux variable et au risque de juste valeur en raison de sa dette à long terme à taux fixe. Elle gère essentiellement le risque de taux d'intérêt en fixant le taux de la dette à taux variable liée à certains projets en particulier afin de réduire la variation des flux de trésorerie. La Société a également une dette à taux variable sous forme d'un emprunt bancaire non garanti, une couverture de juste valeur et d'autres dettes à taux variable visant des actifs en particulier. La Société cherche à maintenir une combinaison appropriée de dettes à taux fixe et à taux variable afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés utilisés pour convertir de façon synthétique l'exposition aux taux d'intérêt portent principalement sur des swaps de taux d'intérêt.

Pour atténuer ces risques, la Société avait, au 31 mars 2010, conclu neuf swaps de taux d'intérêt avec huit institutions financières, swaps dont les montants nominaux de référence totalisaient 196,0 millions \$ (165,1 millions \$ au 31 mars 2009). Compte tenu de ces swaps, 74 % (72 % en 2009) de la dette à long terme portait intérêt à taux fixe au 31 mars 2010.

Les programmes de couverture de taux d'intérêt de la Société ne sont habituellement pas touchés par les fluctuations de la conjoncture, puisque les instruments financiers dérivés connexes sont généralement détenus jusqu'à leur échéance afin d'assurer une gestion des actifs et des passifs, conformément à l'objectif de réduction des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt. En conséquence, un changement dans les taux d'intérêt variables n'a pas d'incidence importante sur le bénéfice net consolidé de la Société et sur les autres éléments de son résultat étendu.

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

En 2010 et en 2009, une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt variables n'a pas eu une incidence notable sur le bénéfice net de la Société ni sur les autres éléments de son résultat étendu.

Charge de rémunération à base d'actions

La Société a conclu des swaps sur actions avec une importante institution canadienne afin de réduire l'effet, sur son encaisse et ses résultats nets, des fluctuations du cours de ses actions visées par le RDDVA et le RDLT. Aux termes de ce swap, la Société bénéficie de l'avantage économique que lui procurent les dividendes et la plus-value des actions en contrepartie de paiements versés à l'institution financière pour les coûts de financement et toute moins-value des actions. L'effet net du swap sur actions annule en partie les fluctuations du cours des actions de la Société, fluctuations qui influent sur le coût du RDDVA et du RDLT, et le swap est redéfini tous les mois. Au 31 mars 2010, les contrats de swap sur actions visaient 2 155 000 actions ordinaires (2 155 000 actions ordinaires en 2009) de la Société. Le total du gain réalisé sur le swap, qui s'est établi à 5,2 millions \$ (perte de 8,4 millions \$ en 2009), a été constaté en résultat.

Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes

Au 31 mars 2010, la Société a désigné une partie des effets de premier rang qu'elle détient, dont la valeur totalisait 138,0 millions \$US (33,0 millions \$US pour l'exercice 2009), comme couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes. Les gains et les pertes liés à la conversion de la tranche désignée des effets de premier rang sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu afin de compenser tout gain ou perte de change lié à la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes.

Lettres de crédit et garanties

Au 31 mars 2010, la Société avait en cours des lettres de crédit et des cautions de bonne exécution de 209,1 millions \$ (115,7 millions \$ en 2009) qu'elle avait émises dans le cours normal de ses activités. Ces garanties sont émises principalement en vertu de la facilité de crédit à terme renouvelable, ainsi qu'aux termes des garanties-cautions de bonne fin consenties par Exportation et Développement Canada (EDC) et d'autres facilités de crédit de soutien que diverses institutions financières ont accordées à la Société.

Les garanties de restitution d'acompte se rapportent à des paiements d'étape que les clients de la Société ont versés en fonction de l'avancement des travaux. Les cautions de bonne exécution sont liées à la finition du produit visé ou à l'achèvement de la prestation des services rendus par CAE, selon les exigences du client. Les garanties représentent de 10 % à 20 % du montant total prévu aux contrats. Le client dégage la Société de ses responsabilités en vertu de ces garanties à la signature d'une attestation d'achèvement des travaux. Les lettres de crédit relatives à l'obligation au titre de contrats de location-exploitation procurent une garantie de remboursement au propriétaire participant à l'opération de vente et de cession-bail du 30 septembre 2003 et elles varient selon le calendrier des paiements du contrat de location.

<i>(en millions)</i>	2010	2009
Garanties de restitution d'acompte	120,6 \$	61,5 \$
Cautions de bonne exécution	52,2	10,1
Obligation au titre de contrats de location-exploitation	23,9	29,7
Obligation au titre du déploiement de simulateurs	4,1	5,0
Autres	8,3	9,4
	209,1 \$	115,7 \$

Garanties de valeur résiduelle – opérations de cession-bail

À l'égard de certaines opérations de cession-bail, la Société a convenu de garantir la valeur résiduelle du matériel sous-jacent si celui-ci est retourné au locateur et que le produit net de sa vente éventuelle ne suffit pas à couvrir le montant garanti. Le montant maximal de ces garanties représente 13,1 millions \$ (13,1 millions \$ en 2009), dont une tranche de 8,2 millions \$ vient à échéance en 2020 et une tranche de 4,9 millions \$, en 2023. De ce total, un montant de 13,1 millions \$ était inscrit à titre de gain reporté au 31 mars 2010 (13,1 millions \$ en 2009).

Indemnisations

Lorsque CAE vend des entreprises, elle conserve dans certains cas des obligations relatives à des risques connus et indemnise l'acheteur des réclamations futures sur certaines obligations inconnues existant avant la date de la vente, ou découlant de faits s'étant produits avant cette date, y compris les obligations au titre des impôts, les questions d'ordre juridique, les risques environnementaux, la responsabilité à l'égard des produits et autres. La durée des indemnisations est variable. Elle peut être de un an à deux ans pour certains types d'indemnisations, mais dans le cas d'indemnités fiscales, elle est, en général, de la durée prévue dans la loi de prescription du territoire dans lequel la vente a eu lieu. En matière de responsabilité environnementale, elle est généralement indéfinie. Le montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser en vertu de ces indemnisations est soit limité par contrat à un montant défini, soit illimité. La Société estime que le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser en vertu de ces indemnisations, abstraction faite des charges qu'elle doit déjà payer, ne peut être déterminé pour l'instant, puisque tout montant futur dépend de la nature et de l'ampleur des réclamations ainsi que des défenses disponibles, qui ne peuvent être estimées. Toutefois, les coûts engagés dans le passé pour le règlement des réclamations liées à ces indemnisations ont été négligeables pour la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

NOTE 20 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE ET LES RÉSULTATS

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
		Retraités (note 2)	Retraités (note 2)
<i>Flux de trésorerie liés au fonds de roulement hors trésorerie :</i>			
Comptes débiteurs	108,1 \$	14,7 \$	8,3 \$
Contrats en cours	(17,0)	(67,4)	(26,2)
Stocks	(11,4)	(7,2)	5,3
Charges payées d'avance	(5,9)	3,0	(8,6)
Impôts sur les bénéfices à recouvrer	(1,9)	18,7	(18,6)
Comptes créditeurs et charges à payer	(78,8)	(41,7)	3,3
Acomptes sur contrats	3,3	(15,2)	19,6
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	(3,6) \$	(95,1) \$	(16,9) \$
<i>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :</i>			
Intérêts payés	29,5 \$	24,6 \$	24,0 \$
Impôts sur les bénéfices payés (recouverts)	14,8 \$	14,4 \$	28,0 \$
<i>Renseignements supplémentaires sur l'état des résultats :</i>			
(Pertes) gains de change sur instruments financiers comptabilisés en résultat :			
Prêts et créances	(23,4) \$	17,5 \$	(29,5) \$
Actifs financiers et passifs financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	4,5	(5,0)	17,3
Autres passifs financiers	18,9	(13,4)	24,8
(Perte) gain de change	– \$	(0,9) \$	12,6 \$

NOTE 21 – ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à un certain nombre de poursuites et de réclamations et est exposée à certaines éventualités. Des provisions sont constituées lorsqu'il est probable que ces situations donneront lieu à des passifs et que ceux-ci peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable. Bien qu'il soit possible que la Société ait à régler des montants à l'égard desquels aucune provision n'a été établie, elle n'a aucune raison de croire que l'issue finale de ces questions aura une incidence importante sur sa situation financière consolidée.

NOTE 22 – ENGAGEMENTS

Les principales obligations d'achat contractuelles ainsi que les paiements de location minimaux futurs s'établissent comme suit :

<i>Exercices terminés les 31 mars (en millions)</i>	PS/C	PS/M	FS/C	FS/M	Total
2011	1,2 \$	5,9 \$	36,9 \$	16,3 \$	60,3 \$
2012	1,1	4,3	41,5	14,4	61,3
2013	0,6	1,8	33,3	9,4	45,1
2014	0,2	0,5	30,1	5,8	36,6
2015	–	0,1	22,9	5,3	28,3
Par la suite	0,2	0,5	78,8	11,5	91,0
	3,3 \$	13,1 \$	243,5 \$	62,7 \$	322,6 \$

Au 31 mars 2010, un montant de 50,4 millions \$ (74,5 millions \$ au 31 mars 2009; 103,3 millions \$ au 31 mars 2008) était inclus dans le total des obligations d'achat contractuelles et dans les paiements de location minimaux futurs au titre de contrats de location-exploitation. Ce montant correspond à des engagements envers CVS.

Du montant total de 322,6 millions \$ inscrit à titre d'engagements au 31 mars 2010, 12,6 millions \$ représentent des obligations d'achat contractuelles.

NOTE 23 – AIDE GOUVERNEMENTALE

La Société a conclu des ententes avec divers gouvernements en vertu desquelles ces derniers partagent les coûts de certains programmes de R-D concernant la modélisation et les services associés, les systèmes visuels, la technologie perfectionnée de simulation de vol servant à des applications civiles et la simulation en réseau servant à des applications militaires, ainsi que les nouveaux marchés de formation fondée sur la simulation dans les domaines des soins de santé, des mines et de l'énergie.

Au cours de l'exercice 2006, la Société a annoncé le projet Phœnix, programme de R-D dans lequel le gouvernement du Canada a accepté d'effectuer un investissement d'une valeur égale à environ 30 % (189 millions \$) de celle du projet de R-D de CAE et auquel, au cours de l'exercice 2007, le gouvernement du Québec a accepté de participer en fournissant un apport pouvant aller jusqu'à 31,5 millions \$ d'ici la fin de l'exercice 2011.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a annoncé qu'elle investira un montant pouvant atteindre 714 millions \$ dans le projet Falcon, un programme de R-D qui se poursuivra sur cinq ans. L'objectif du projet Falcon est de développer les technologies en matière de modélisation et de simulation de la Société, d'en mettre au point de nouvelles et d'augmenter nos capacités au-delà de la formation pour les transposer dans d'autres secteurs du marché de l'aérospatiale et de la défense, comme l'analyse et les opérations. En parallèle, le gouvernement du Canada a accepté de participer au projet Falcon au moyen d'un investissement remboursable d'au plus 250 millions \$ qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD), qui soutient les projets stratégiques de recherche industrielle et de développement préconcurrentiel des industries de l'aérospatiale, de la défense, de l'espace et de la sécurité (voir les notes 1 et 13).

Au cours de l'exercice 2010, la Société a annoncé qu'elle investira un montant pouvant atteindre 274 millions \$ dans le projet New Core Markets, un programme de R-D qui se poursuivra sur sept ans. L'objectif est de tirer parti du savoir-faire de CAE en matière de modélisation, de simulation et de services de formation pour le transposer dans les nouveaux marchés des soins de santé, des mines et de l'énergie. Le gouvernement du Québec a accepté de participer en fournissant des apports pouvant atteindre 100 millions \$ pour couvrir les frais engagés avant la fin de l'exercice 2016.

La valeur des contributions comptabilisées et les montants non encore perçus pour les projets Phœnix, Falcon et Nouveaux marchés principaux sont présentés dans le tableau suivant :

<i>(en millions)</i>	2010	2009
Montant à recevoir au début de l'exercice	23,3 \$	24,2 \$
Contributions	51,1	64,8
Paievements reçus	(59,7)	(65,7)
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	14,7 \$	23,3 \$

Outre ces programmes, la Société a également conclu avec le gouvernement du Canada des accords de R-D visant le partage d'une partie des coûts engagés par la Société dans le cadre d'anciens programmes de R-D. Le tableau suivant présente l'incidence des contributions constatées et les frais globaux liés aux redevances constatés pour le projet Phœnix, le projet Falcon, le projet Nouveaux marchés principaux et les programmes antérieurs :

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
Contributions créditées aux dépenses capitalisées			
Projet Phœnix	3,7 \$	15,1 \$	20,3 \$
Projet Falcon	5,0	–	–
Projet Nouveaux marchés principaux	2,5	–	–
Contributions créditées aux résultats			
Projet Phœnix	20,2	49,7	42,1
Projet Falcon	19,7	–	–
Projet Nouveaux marchés principaux	–	–	–
Total des contributions			
Projet Phœnix	23,9 \$	64,8 \$	62,4 \$
Projet Falcon	24,7	–	–
Projet Nouveaux marchés principaux	2,5	–	–
Frais liés aux redevances	9,8 \$	10,1 \$	8,8 \$

Les contributions cumulées constatées par la Société, depuis leur date de mise en place respective, pour tous les programmes de partage des coûts actuels du gouvernement toujours en vigueur au 31 mars 2010 totalisent 328,2 millions \$. Le montant cumulatif des frais liés aux redevances constatées par la Société, depuis leur date de mise en place respective, pour tous les programmes de partage des coûts actuels du gouvernement toujours en vigueur au 31 mars 2010 s'élève à 51,9 millions \$.

NOTE 24 – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes à prestations déterminées**

La Société offre deux régimes de retraite enregistrés capitalisés à prestations déterminées au Canada (un aux salariés et l'autre aux dirigeants désignés) dans le cadre desquels les prestations versées sont établies en fonction du nombre d'années de service du participant et de son salaire moyen en fin de carrière. La Société offre également un régime de retraite pour les salariés des Pays-Bas et du Royaume-Uni qui offrent des avantages sociaux en fonction de dispositions similaires.

De plus, la Société a mis en place un programme complémentaire au Canada et deux programmes complémentaires en Allemagne (CAE Elektronik GmbH et CAE Beyss GmbH [Beyss]) offrant des prestations déterminées. Ces programmes complémentaires sont l'unique obligation de la Société, et celle-ci n'est pas tenue d'en assurer la capitalisation. Toutefois, la Société a l'obligation de verser les prestations lorsque celles-ci deviennent exigibles. Aux termes du programme complémentaire du Canada, lorsqu'un salarié désigné accumule cinq années de service, la Société est tenue de garantir l'obligation rattachée à ce salarié. Au 31 mars 2010, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 53,3 millions \$ (22,5 millions \$ en 2009) pour garantir les obligations découlant du régime complémentaire du Canada.

Les cotisations tiennent compte d'hypothèses actuarielles sur le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations pour services futurs. Les actifs des régimes se composent essentiellement d'actions canadiennes et étrangères ainsi que d'obligations de gouvernements et de sociétés.

À l'exercice 2009, la Société a temporairement modifié ses dispositions de retraite anticipée, ce qui a donné lieu à un coût des services passés supplémentaire de 3,0 millions \$. Ce montant sera reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date de la modification.

À l'exercice 2010, conformément à son plan de restructuration, la Société a effectué des compressions de personnel à la suite desquelles une perte sur compression de 1,0 million \$ et une perte sur règlement de 1,4 million \$ ont été comptabilisées. De plus, la Société a temporairement modifié ses dispositions de retraite anticipée, ce qui a donné lieu à la constatation de prestations spéciales de cessation d'emploi de 0,2 million \$. Ces pertes et ces prestations spéciales de cessation d'emploi sont incluses dans la charge de restructuration.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les variations des obligations découlant des régimes de retraite, de la juste valeur de l'actif des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite sont les suivantes :

<i>(en millions)</i>	2010			2009		
	Au Canada	À l'étranger	Total	Au Canada	À l'étranger	Total
Obligations découlant des régimes de retraite au début de l'exercice	153,9 \$	25,8 \$	179,7 \$	193,9 \$	25,3 \$	219,2 \$
Coût des services rendus au cours de la période	4,6	0,4	5,0	6,6	0,5	7,1
Intérêts débiteurs	11,0	1,4	12,4	10,7	1,5	12,2
Compression	(1,9)	–	(1,9)	–	–	–
Règlement	(7,7)	–	(7,7)	–	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	0,2	–	0,2	–	–	–
Cotisations salariales	4,2	0,4	4,6	2,3	0,3	2,6
Prestations de retraite versées	(9,7)	(0,4)	(10,1)	(10,1)	(0,3)	(10,4)
Modifications aux régimes de retraite	–	–	–	2,4	0,6	3,0
Perte (gain) actuariel	38,5	1,8	40,3	(51,9)	(2,3)	(54,2)
Écart de change	–	(4,8)	(4,8)	–	0,2	0,2
Obligations découlant des régimes de retraite à la fin de l'exercice	193,1 \$	24,6 \$	217,7 \$	153,9 \$	25,8 \$	179,7 \$
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	145,5 \$	22,8 \$	168,3 \$	168,6 \$	23,9 \$	192,5 \$
Rendement réel des actifs des régimes	30,4	1,5	31,9	(24,8)	(2,2)	(27,0)
Prestations de retraite versées	(9,7)	(0,4)	(10,1)	(10,1)	(0,3)	(10,4)
Règlement	(7,7)	–	(7,7)	–	–	–
Cotisations salariales	4,2	0,4	4,6	2,3	0,3	2,6
Cotisations patronales	10,4	2,2	12,6	9,5	1,0	10,5
Écart de change	–	(4,4)	(4,4)	–	0,1	0,1
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	173,1 \$	22,1 \$	195,2 \$	145,5 \$	22,8 \$	168,3 \$
Situation financière – déficit du régime	(20,0) \$	(2,5) \$	(22,5) \$	(8,4) \$	(3,0) \$	(11,4) \$
Perte actuarielle nette non constatée	42,9	3,6	46,5	29,3	2,8	32,1
Coût des services passés non amorti	5,0	0,4	5,4	6,5	0,6	7,1
Montant constaté à la fin de l'exercice	27,9 \$	1,5 \$	29,4 \$	27,4 \$	0,4 \$	27,8 \$
Montant constaté dans les postes suivants :						
Autres actifs (note 11)	27,9 \$	2,0 \$	29,9 \$	27,4 \$	1,0 \$	28,4 \$
Autres passifs à long terme (note 14)	–	(0,5)	(0,5)	–	(0,6)	(0,6)
	27,9 \$	1,5 \$	29,4 \$	27,4 \$	0,4 \$	27,8 \$

Les obligations découlant des régimes de retraite figurant dans le tableau ci-dessus ainsi que la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants qui suivent à l'égard des régimes qui sont en déficit (les deux régimes par capitalisation canadiens, le régime du Royaume-Uni et le régime des Pays-Bas [depuis l'exercice 2008]).

<i>(en millions)</i>	2010			2009		
	Au Canada	À l'étranger	Total	Au Canada	À l'étranger	Total
Obligations découlant des régimes de retraite à la fin de l'exercice	193,1 \$	24,6 \$	217,7 \$	153,9 \$	25,8 \$	179,7 \$
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	173,1	22,1	195,2	145,5	22,8	168,3
Situation financière – déficit du régime	(20,0) \$	(2,5) \$	(22,5) \$	(8,4) \$	(3,0) \$	(11,4) \$

Les obligations découlant des régimes de retraite complémentaires s'établissent comme suit :

<i>(en millions)</i>	2010			2009		
	Au Canada	À l'étranger	Total	Au Canada	À l'étranger	Total
Obligations découlant des régimes de retraite au début de l'exercice	28,7 \$	9,8 \$	38,5 \$	27,7 \$	10,2 \$	37,9 \$
Coût des services rendus au cours de la période	2,4	0,1	2,5	2,1	0,2	2,3
Intérêts débiteurs	2,2	0,4	2,6	1,5	0,5	2,0
Compression	(0,3)	–	(0,3)	–	–	–
Prestations de retraite versées	(1,6)	(0,6)	(2,2)	(1,3)	(0,6)	(1,9)
Perte (gain) actuarielle	2,9	(0,2)	2,7	(1,3)	(0,8)	(2,1)
Écart de change	–	(1,7)	(1,7)	–	0,3	0,3
Obligations découlant des régimes de retraite à la fin de l'exercice	34,3 \$	7,8 \$	42,1 \$	28,7 \$	9,8 \$	38,5 \$
Situation financière – déficit du régime	(34,3) \$	(7,8) \$	(42,1) \$	(28,7) \$	(9,8) \$	(38,5) \$
Perte actuarielle nette non constatée	8,6	0,1	8,7	6,2	0,4	6,6
Montant constaté dans les autres passifs à long terme à la fin de l'exercice (note 14)	(25,7) \$	(7,7) \$	(33,4) \$	(22,5) \$	(9,4) \$	(31,9) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La charge de retraite nette des régimes de retraite par capitalisation pour les exercices terminés les 31 mars comprend les éléments suivants :

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
Coût des services rendus au cours de la période	5,0 \$	7,1 \$	6,6 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations découlant des régimes de retraite	12,4	12,2	11,0
Rendement réel des actifs des régimes	(31,9)	27,0	(4,3)
Perte (gain) actuarielle nette sur les obligations au titre des prestations constituées	40,3	(54,2)	(4,6)
Modifications aux régimes de retraite	–	3,0	–
Charge de retraite avant les ajustements visant à constater la nature à long terme des régimes	25,8 \$	(4,9) \$	8,7 \$
Ajustements visant à constater la nature à long terme des régimes :			
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes	20,9 \$	(40,4) \$	(8,2) \$
Écart entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et la perte (le gain) actuarielle réelle sur les obligations au titre des prestations constituées pour l'exercice	(39,2)	55,7	6,4
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications aux régimes au titre des régimes pour l'exercice	0,5	(2,5)	0,5
Total de l'ajustement	(17,8) \$	12,8 \$	(1,3) \$
Charge de retraite nette	8,0 \$	7,9 \$	7,4 \$
Perte sur compression	1,0	–	–
Perte sur règlement	1,4	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	0,2	–	–
Charge de retraite nette, incluant la compression, le règlement et les prestations spéciales de cessation d'emploi	10,6 \$	7,9 \$	7,4 \$

Les éléments suivants sont des combinaisons d'éléments présentés ci-dessus :

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
Rendement prévu de l'actif des régimes	(11,0) \$	(13,4) \$	(12,5) \$
Amortissement de la perte actuarielle nette	1,1	1,5	1,8
Amortissement du coût des services passés	0,5	0,5	0,5

En ce qui concerne les programmes complémentaires, la charge de retraite nette s'établit comme suit :

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
Coût des services rendus au cours de la période	2,5 \$	2,3 \$	1,8 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations découlant des régimes de retraite	2,6	2,0	1,7
Perte (gain) actuarielle nette sur les obligations au titre des prestations constituées	2,7	(2,1)	2,1
Charge de retraite avant les ajustements visant à constater la nature à long terme des régimes	7,8 \$	2,2 \$	5,6 \$
Ajustements visant à constater la nature à long terme des régimes :			
Écart entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et la perte (le gain) actuarielle réelle sur les obligations au titre des prestations constituées pour l'exercice	(2,4)	2,7	(1,8)
Charge de retraite nette	5,4 \$	4,9 \$	3,8 \$

L'élément qui suit constitue une combinaison des éléments présentés plus haut :

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
Amortissement de la perte actuarielle nette	0,3 \$	0,6 \$	0,3 \$

Le tableau suivant contient des renseignements supplémentaires sur les actifs des régimes de retraite par capitalisation canadiens, soit sur la répartition moyenne pondérée des actifs des régimes de retraite canadiens, par catégorie :

Catégorie d'actifs	Répartition des actifs des régimes à la date d'évaluation	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres de participation	65 %	55 %
Titres à revenu fixe	35 %	45 %
	100 %	100 %

Le pourcentage cible des titres de participation est de 63 %; ces titres étant des valeurs canadiennes, américaines et internationales. Le pourcentage cible des titres à revenu fixe est de 37 %, et ces titres doivent être assortis d'une notation de crédit BBB ou supérieure. Chaque catégorie d'actifs est autorisée à fluctuer légèrement et est régulièrement rééquilibrée en conséquence. CAE, par l'entremise de ses gestionnaires de fonds, a la responsabilité d'investir ces actifs de façon à obtenir un rendement conforme aux indices boursiers sous-jacents. Au cours de l'exercice 2009, en réponse à la volatilité des marchés des titres de participation, la direction a décidé, afin de réduire son exposition, de délaissier les marchés volatils des titres de participation et d'investir les cotisations mensuelles régulières dans des titres à revenu fixe à court terme. De plus, la baisse de la valeur des actions a contribué à la modification de la répartition des catégories d'actifs durant l'exercice 2009.

Les actifs du régime de retraite aux Pays-Bas sont investis par l'entremise d'une société d'assurance et la répartition des actifs est de quelque 74 % (78 % en 2009) dans les titres à revenu fixe et de 26 % (22 % en 2009) dans les titres de participation.

La répartition des actifs du régime de retraite du Royaume-Uni est d'environ 53 % (52 % en 2009) dans les titres de participation et de 47 % (48 % en 2009) dans les titres à revenu fixe.

Principales hypothèses (moyenne pondérée) :

	2010		2009	
	Au Canada	À l'étranger	Au Canada	À l'étranger
Obligations découlant des régimes aux 31 mars :				
Taux d'actualisation	6,25 %	5,44 %	7,50 %	5,64 %
Taux de croissance des salaires	3,50 %	2,04 %	3,50 %	1,85 %
Charge de retraite nette :				
Rendement prévu de l'actif des régimes	7,00 %	5,61 %	7,00 %	5,65 %
Taux d'actualisation	7,50 %	5,64 %	5,50 %	5,40 %
Taux de croissance des salaires	3,50 %	1,85 %	3,50 %	1,80 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active	16 ans	11 ans	15 ans	11 ans

Pour le calcul du rendement prévu des actifs des régimes, les rendements historiques et les rendements futurs prévus ont été pris en compte séparément pour chaque catégorie d'actifs, en fonction de la répartition des actifs et de la politique de placement.

À des fins comptables, la Société calcule ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes en date du 31 décembre de chaque année.

La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite pour l'établissement de la situation de capitalisation remonte au 30 septembre 2007 dans le cas des régimes capitalisés destinés aux salariés canadiens. La prochaine évaluation requise au 31 décembre 2009 est en cours pour les deux régimes capitalisés.

Une évaluation actuarielle du régime de retraite par capitalisation du Royaume-Uni est effectuée tous les trois ans le 31 mars. La dernière évaluation actuarielle a été achevée le 31 mars 2009.

La dernière évaluation actuarielle pour l'établissement de la situation de capitalisation remonte au 31 décembre 2008 dans le cas du régime de retraite par capitalisation des Pays-Bas. La prochaine évaluation actuarielle requise au 31 décembre 2009 est en cours.

Régimes à cotisations déterminées

La Société a institué un régime d'actionnariat (RA) afin de permettre à ses salariés et à ceux de ses filiales participantes d'acheter des actions ordinaires de CAE par voie de retenues salariales régulières ou de cotisations forfaitaires, auxquelles s'ajoutent des cotisations patronales. Ce régime permet aux salariés d'y verser jusqu'à 18 % de leur salaire annuel de base. La Société et ses filiales participantes versent des cotisations égales à celles des salariés pour la première tranche de 500 \$ que ceux-ci y cotisent, puis versent 1 \$ pour chaque tranche supplémentaire de 2 \$ cotisée par les salariés, jusqu'à concurrence de 3 % de leur salaire de base. Se reporter à la note 17 pour de plus amples renseignements et pour la charge de rémunération comptabilisée au cours de l'exercice.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Tous les employés de la Société aux États-Unis peuvent participer à des régimes d'épargne à cotisations déterminées. Ces régimes sont soumis aux limites fiscales imposées par le gouvernement fédéral des États-Unis et permettent des retenues de cotisations à la source sur une base volontaire. La formule utilisée pour les régimes à cotisations déterminées de la Société est fondée sur un pourcentage du salaire. La cotisation effectuée par la Société en 2010 a été de 3,4 millions \$ (3,7 millions \$ en 2009 et 2,9 millions \$ en 2008).

De plus, la Société offre des régimes de retraite à cotisations déterminées aux employés de certaines de ses filiales, pour lesquels la formule de capitalisation est fondée sur un pourcentage du salaire. La cotisation effectuée par la Société en 2010 a été de 1,7 million \$ (1,1 million \$ en 2009 et 0,7 million \$ en 2008).

NOTE 25 – CHARGE DE RESTRUCTURATION

Le 14 mai 2009, la Société a pris les mesures requises pour s'adapter aux conditions actuelles et prévues du marché. Environ 700 employés ont été touchés. Une charge de restructuration de 34,1 millions \$, constituée essentiellement des indemnités de départ et d'autres frais connexes, y compris la charge de retraite associée, a été portée au résultat net de l'exercice 2010. Le plan a été mené à bien.

Le tableau qui suit présente un aperçu des charges de restructuration pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 :

<i>(en millions)</i>	Charges de cessation d'emploi	Autres coûts	Total
Provision au début de l'exercice	– \$	– \$	– \$
Charges comptabilisées	23,5	10,6	34,1
Paievements versés	(19,0)	(8,2)	(27,2)
Écart de change	(0,4)	(0,1)	(0,5)
Provision à la fin de l'exercice	4,1 \$	2,3 \$	6,4 \$

Le tableau qui suit présente les charges de restructuration par secteur isolable :

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
Produits de simulation – Civil	14,7 \$	– \$	– \$
Produits de simulation – Militaire	4,7	–	–
Formation et services associés – Civil	13,5	–	–
Formation et services associés – Militaire	1,2	–	–
	34,1 \$	– \$	– \$

NOTE 26 – ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Le tableau qui suit résume par secteur le total de l'actif et le total du passif des principales entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dans lesquelles la Société détenait des droits variables aux 31 mars :

<i>(en millions)</i>	2010		2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Formation et services associés – Civil :				
<i>Structures de cession-bail</i>				
Centre de formation d'Air Canada – Exercice 2000	12,0 \$	12,0 \$	12,6 \$	12,6 \$
Centre de formation de Toronto – Exercice 2002	10,3	10,3	10,9	10,9
Centre de formation de Denver et de Dallas – Exercice 2003	47,1	47,1	49,4	49,4
SimuFlite – Exercice 2004	67,3	67,3	70,5	70,5
Actif et passif des EDDV non consolidées qui doivent être présentées	136,7 \$	136,7 \$	143,4 \$	143,4 \$
Formation et services associés – Militaire :				
<i>Structures de cession-bail</i>				
Aircrew Training Centre – Exercice 1998	83,3 \$	69,2 \$	65,7 \$	50,0 \$
Actif et passif consolidés avant qu'ils soient classés à titre d'EDDV et que la Société soit réputée en être le principal bénéficiaire	83,3 \$	69,2 \$	65,7 \$	50,0 \$
Produits de simulation – Civil :				
<i>Accord de partenariat</i>				
Simulateur de vol - Capital S.E.C. – Exercice 2010	2,5 \$	0,2 \$	– \$	– \$
Actif et passif des EDDV non consolidées qui doivent être présentées	2,5 \$	0,2 \$	– \$	– \$
Produits de simulation – Militaire :				
<i>Accord de partenariat</i>				
Systèmes de simulation Eurofighter – Exercice 1999	62,3 \$	54,9 \$	80,2 \$	75,0 \$
Actif et passif des EDDV non consolidées qui doivent être présentées	62,3 \$	54,9 \$	80,2 \$	75,0 \$

Structures de cession-bail

Un élément clé de la stratégie de financement de CAE pour soutenir l'investissement dans ses activités de formation et de services dans les secteurs Civil et Militaire est la cession-bail de certains simulateurs de vol installés dans le réseau mondial de centres de formation de la Société. Il fournit à CAE une source à long terme rentable de financement à coût fixe. Un contrat de cession-bail ne peut être signé qu'une fois le simulateur de vol agréé par les autorités réglementaires, soit une fois que le simulateur est installé et accessible aux clients pour les activités de formation. Les structures de cession-bail sont habituellement montées comme des contrats de location avec un propriétaire participant.

La Société a conclu des contrats de cession-bail avec des structures d'accueil. Ces contrats concernent des simulateurs de vol utilisés dans les centres de formation pour l'aviation militaire et civile de la Société. Ces contrats de cession-bail viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2023, à l'exception d'un contrat qui vient à échéance en 2037. La Société a normalement l'option d'acheter le matériel à une date précise pendant la durée du contrat de location à un prix d'achat déterminé. Certains contrats prévoient des options de renouvellement à l'échéance. Dans certains cas, la Société a fourni des garanties pour la valeur résiduelle du matériel à la date d'échéance du contrat ou à la date à laquelle la Société exerce son option d'achat. Ces structures d'accueil sont financées au moyen d'un emprunt à long terme garanti et par des tiers investisseurs de fonds qui bénéficient dans certains cas d'encouragements fiscaux. Le matériel fait office de garantie à la dette à long terme des structures d'accueil.

Les droits variables de la Société à l'égard de ces structures d'accueil ne sont que des options d'achat à prix fixe et des garanties sur la valeur résiduelle, exception faite d'un cas où il s'agit de titres de capitaux propres et d'un prêt subordonné.

La Société est parvenue à la conclusion que certaines de ces structures d'accueil sont des EDDV. À la fin des exercices 2010 et 2009, la Société était le principal bénéficiaire de l'une de ces structures d'accueil. L'actif et le passif de cette EDDV ont été entièrement consolidés dans les états financiers consolidés de la Société aux 31 mars 2010 et 2009.

En ce qui concerne toutes les autres structures d'accueil qui constituent des EDDV, la Société n'en est pas le principal bénéficiaire, et elle n'est pas tenue de les consolider. Au 31 mars 2010, le risque de perte maximale possible de la Société lié à ces structures d'accueil non consolidées se chiffrait à 38,7 millions \$ (48,1 millions \$ en 2009).

Accords de partenariat

La Société a conclu des accords de partenariat afin de fournir des produits de simulation pour applications militaires et de la formation et des services associés pour les secteurs Militaire et Civil. En outre, au cours de l'exercice 2010, nous nous sommes associés à deux autres parties pour former une société en commandite qui offrira aux clients admissibles un financement concurrentiel par crédit-bail pour le matériel civil de simulation de vol de la Société (structure de financement).

L'engagement de la Société auprès d'entités, aux termes de ces accords de partenariat, consiste principalement en placements dans les titres de capitaux propres de ces entités et/ou en prêts subordonnés ainsi qu'en contrats de fabrication et contrats de services de formation à long terme. La Société a déterminé que certaines de ces entités sont des EDDV, mais qu'elle n'est pas leur principale bénéficiaire. Par conséquent, elle n'a pas consolidé ces entités. À l'exception de la structure de financement, la Société continue de comptabiliser ces participations dans le secteur Produits de simulation – Militaire à la valeur de consolidation, et elle comptabilise sa quote-part du bénéfice net (de la perte nette) selon les modalités de l'accord de partenariat en question. La Société comptabilise la structure de financement formée au cours de l'exercice 2010 en tant qu'instrument financier disponible à la vente. Aux 31 mars 2010 et 2009, le risque maximal de perte hors bilan de la Société au titre des pertes liées à ces EDDV non consolidées, autre que le risque découlant de ses obligations contractuelles, était négligeable.

NOTE 27 – SECTEURS D'EXPLOITATION ET SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

La Société s'est dotée d'une organisation reposant essentiellement sur une distinction entre produits et services :

- i) Produits de simulation – Civil : conçoit, réalise et fournit des simulateurs de vol, des dispositifs de formation et des systèmes visuels pour la formation aéronautique civile;
- ii) Produits de simulation – Militaire : conçoit, réalise et fournit de l'équipement de formation militaire évolué et des outils logiciels pour les forces aériennes, terrestres et navales;
- iii) Formation et services associés – Civil : fournit des services de formation pour l'aviation commerciale et l'aviation d'affaires à l'ensemble du personnel navigant et du personnel au sol ainsi que tous les services qui y sont associés;
- iv) Formation et services associés – Militaire : fournit des services de formation clés en main, des services de soutien, de la maintenance des systèmes ainsi que des solutions de modélisation et de simulation.

Résultats par secteur

La mesure de rentabilité d'après laquelle la Société décide des ressources à affecter aux différents secteurs et juge des résultats obtenus est le bénéfice avant les autres revenus (charges), les intérêts, les impôts sur les bénéfices et les activités abandonnées (désigné « résultat d'exploitation sectoriel » dans ces états financiers). Les principes comptables suivis pour préparer l'information par secteur d'exploitation sont les mêmes que ceux qui sont utilisés pour dresser les états financiers consolidés de la Société. Les opérations entre secteurs d'exploitation consistent principalement en des transferts de simulateurs du secteur Produits de simulation – Civil au secteur Formation et services associés – Civil, qui sont comptabilisés au coût. La répartition des actifs utilisés en commun par les secteurs d'exploitation et celle des coûts et des passifs qui leur sont communs (essentiellement des frais généraux) est faite au prorata de l'utilisation qui revient à chacun d'eux lorsqu'elle peut être déterminée et mesurée, à défaut de quoi la répartition est faite en proportion du coût des ventes de chaque secteur.

<i>(en millions)</i>	Produits de simulation			Formation et services associés			Total		
	2010	2009 Retraités (note 2)	2008 Retraités (note 2)	2010	2009 Retraités (note 2)	2008 Retraités (note 2)	2010	2009 Retraités (note 2)	2008 Retraités (note 2)
Civil									
Revenus externes	284,1 \$	477,5 \$	435,3 \$	433,5 \$	460,5 \$	382,1 \$	717,6 \$	938,0 \$	817,4 \$
Résultat d'exploitation sectoriel	49,4	92,1	95,3	75,1	87,0	71,6	124,5	179,1	166,9
Amortissements									
Immobilisations corporelles	4,8	4,8	4,7	56,7	54,8	44,5	61,5	59,6	49,2
Actifs incorporels et autres actifs	1,7	2,0	2,1	8,5	7,5	6,0	10,2	9,5	8,1
Dépenses en immobilisations	14,7	5,6	4,6	79,5	168,9	161,8	94,2	174,5	166,4
Militaire									
Revenus externes	545,6 \$	483,5 \$	383,7 \$	263,1 \$	240,7 \$	222,5 \$	808,7 \$	724,2 \$	606,2 \$
Résultat d'exploitation sectoriel	95,7	87,7	51,7	43,9	39,0	32,0	139,6	126,7	83,7
Amortissements									
Immobilisations corporelles	6,3	6,0	6,0	7,6	5,7	5,4	13,9	11,7	11,4
Actifs incorporels et autres actifs	5,0	5,4	4,5	2,6	2,7	2,3	7,6	8,1	6,8
Dépenses en immobilisations	5,8	6,5	7,3	30,9	22,7	15,8	36,7	29,2	23,1
Total									
Revenus externes	829,7 \$	961,0 \$	819,0 \$	696,6 \$	701,2 \$	604,6 \$	1 526,3 \$	1 662,2 \$	1 423,6 \$
Résultat d'exploitation sectoriel	145,1	179,8	147,0	119,0	126,0	103,6	264,1	305,8	250,6
Amortissements									
Immobilisations corporelles	11,1	10,8	10,7	64,3	60,5	49,9	75,4	71,3	60,6
Actifs incorporels et autres actifs	6,7	7,4	6,6	11,1	10,2	8,3	17,8	17,6	14,9
Dépenses en immobilisations	20,5	12,1	11,9	110,4	191,6	177,6	130,9	203,7	189,5

Bénéfice avant intérêts et impôts

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le résultat d'exploitation sectoriel total et le bénéfice avant intérêts et impôts :

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
Résultat d'exploitation sectoriel total	264,1 \$	305,8 \$	250,6 \$
Charge de restructuration (note 25)	(34,1)	–	–
Bénéfice avant intérêts et impôts	230,0 \$	305,8 \$	250,6 \$

Actif utilisé par secteur

La Société détermine les ressources à attribuer à chaque secteur d'après l'actif qu'il utilise. L'actif utilisé comprend les comptes débiteurs, les contrats en cours, les stocks, les charges payées d'avance, les immobilisations corporelles, l'écart d'acquisition, les actifs incorporels et les autres actifs, à l'exception de la trésorerie, des impôts sur les bénéfices et des actifs de certaines filiales inactives.

<i>(en millions)</i>	2010	2009 Retraités (note 2)
Produits de simulation – Civil	236,6 \$	257,3 \$
Produits de simulation – Militaire	424,5	400,1
Formation et services associés – Civil	1 150,3	1 359,3
Formation et services associés – Militaire	300,1	257,7
Total de l'actif utilisé	2 111,5 \$	2 274,4 \$
Actif non inclus dans l'actif utilisé	510,4 \$	391,4 \$
Total de l'actif	2 621,9 \$	2 665,8 \$

Information par zone géographique

La Société vend ses produits et ses services dans plus de 20 pays. Les ventes sont réparties entre les pays en fonction de l'emplacement des clients.

<i>(en millions)</i>	2010	2009	2008
Revenus tirés de clients externes			
Canada	157,7 \$	93,8 \$	98,4 \$
États-Unis	444,3	561,2	468,9
Royaume-Uni	148,3	124,0	102,2
Allemagne	181,3	203,8	162,6
Pays-Bas	62,2	87,5	98,0
Autres pays d'Europe	154,5	174,3	145,5
Chine	78,9	86,3	71,1
Émirats arabes unis	82,6	69,3	53,3
Autres pays d'Asie	97,3	117,7	81,8
Australie	71,7	79,2	78,1
Autres pays	47,5	65,1	63,7
	1 526,3 \$	1 662,2 \$	1 423,6 \$

<i>(en millions)</i>	2010	2009
Immobilisations corporelles, écart d'acquisition et actifs incorporels		Retraités (note 2)
Canada	268,7 \$	233,1 \$
États-Unis	355,1	422,2
Amérique du Sud	55,8	76,1
Royaume-Uni	156,2	164,1
Espagne	85,4	95,8
Allemagne	72,5	81,1
Belgique	72,1	91,6
Pays-Bas	96,7	129,2
Autres pays d'Europe	71,0	43,7
Émirats arabes unis	68,4	85,0
Autres pays d'Asie	119,2	126,3
Autres pays	13,4	12,8
	1 434,5 \$	1 561,0 \$

NOTE 28 – DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada), lesquels diffèrent à certains égards de ceux que la Société aurait suivis si elle avait établi ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis).

L'incidence de ces principales différences sur les états financiers consolidés est décrite et quantifiée ci-après :

Rapprochement du bénéfice net consolidé établi selon les PCGR du Canada et du bénéfice net consolidé établi selon les PCGR des États-Unis

<i>(en millions, sauf les montants par action)</i>	Notes	2010	2009	2008
			Retraités (note 2)	Retraités (note 2)
Bénéfice net établi selon les PCGR du Canada		144,5 \$	201,1 \$	151,3 \$
Résultats des activités abandonnées selon les PCGR du Canada		–	(1,1)	(12,1)
Bénéfice des activités poursuivies selon les PCGR du Canada		144,5 \$	202,2 \$	163,4 \$
Frais de développement reportés, déduction faite de l'amortissement	A	(11,2)	(5,7)	1,8
Amortissement des frais de développement reportés	A	3,4	3,3	2,9
Instruments financiers	B	21,0	(7,8)	6,2
Réduction du montant net des participations dans des établissements étrangers autonomes	D	0,3	(1,9)	–
Régimes à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi	E	1,1	0,2	–
Rémunération à base d'actions	F	1,1	(2,2)	(5,9)
Frais connexes aux acquisitions	G	(2,7)	–	–
Impôts futurs se rapportant aux ajustements ci-dessus		(5,3)	1,6	(5,4)
Participations ne donnant pas le contrôle, après impôts	J	1,9	0,5	2,1
Bénéfice des activités poursuivies selon les PCGR des États-Unis		154,1 \$	190,2 \$	165,1 \$
Résultat des activités abandonnées selon les PCGR des États-Unis		–	(1,1)	(12,1)
Bénéfice net, selon les PCGR des États-Unis		154,1 \$	189,1 \$	153,0 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires sans contrôle, selon les PCGR des États-Unis	J	(1,9)	(0,5)	(2,1)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société, selon les PCGR des États-Unis		152,2 \$	188,6 \$	150,9 \$
Bénéfice de base et dilué par action des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la Société, selon les PCGR des États-Unis		0,59 \$	0,75 \$	0,64 \$
Bénéfice de base et dilué par action des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la Société, selon les PCGR des États-Unis		– \$	(0,01) \$	(0,05) \$
Bénéfice net de base et dilué par action attribuable aux actionnaires de la Société, selon les PCGR des États-Unis		0,59 \$	0,74 \$	0,59 \$
Dividendes par action ordinaire		0,12 \$	0,12 \$	0,04 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (de base)		255,8	254,8	253,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dilué)		255,8	255,0	254,6

États consolidés du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis

<i>(en millions)</i>	Notes	2010	2009	2008
Bénéfice net, selon les PCGR des États-Unis		154,1 \$	189,1 \$	153,0 \$
Autres éléments du résultat étendu				
Actif financier disponible à la vente				
Variation nette de la juste valeur de				
l'actif financier disponible à la vente		(1,2) \$	(0,6) \$	– \$
Impôts		0,2	0,1	–
		(1,0) \$	(0,5) \$	– \$
Régimes à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi				
Variation nette des (pertes) gains actuarielles	E	(41,2) \$	19,0 \$	(5,9) \$
Reclassement aux résultats	E	3,9	2,6	2,7
Impôts	E	10,1	(6,6)	(0,5)
		(27,2) \$	15,0 \$	(3,7) \$
Écart de conversion				
(Pertes) gains de change nets à la conversion des états financiers d'établissements étrangers autonomes				
	D, J	(228,3) \$	114,4 \$	(50,2) \$
Variation nette des gains (pertes) sur une partie de la dette à long terme libellée en devises et désignée comme couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes				
		18,3	(7,7)	15,7
Impôts	D	(0,6)	(1,4)	(0,6)
		(210,6) \$	105,3 \$	(35,1) \$
Total des autres éléments du résultat étendu, selon les PCGR des États-Unis				
		(238,8) \$	119,8 \$	(38,8) \$
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis				
		(84,7) \$	308,9 \$	114,2 \$
Résultat étendu attribuable aux actionnaires sans contrôle, selon les PCGR des États-Unis				
	J	2,1 \$	(0,5) \$	(2,1) \$
Résultat étendu attribuable aux actionnaires de la Société, selon les PCGR des États-Unis				
		(82,6) \$	308,4 \$	112,1 \$

Rapprochement des capitaux propres consolidés établis selon les PCGR du Canada et des capitaux propres consolidés établis selon les PCGR des États-Unis

<i>(en millions)</i>	Notes	2010	2009	2008
Capitaux propres établis selon les PCGR du Canada		1 155,8 \$	1 197,8 \$	939,3 \$
Frais de développement reportés, après économie d'impôts de 7,8 \$ (6,4 \$ en 2009; 6,3 \$ en 2008)				
	A	(22,4)	(16,0)	(13,7)
Instruments financiers, après économie d'impôts de 1,0 \$ (charge d'impôts de 9,8 \$ en 2009; économie d'impôts de 0,1 \$ en 2008)				
	B	(2,7)	22,6	0,7
Écart de conversion				
	D	0,8	0,1	(0,8)
Prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi, après économie d'impôts de 20,8 \$ (11,6 \$ en 2009; 17,5 \$ en 2008)				
	E	(57,7)	(30,7)	(43,7)
Rémunération à base d'actions, après charge d'impôts de 0,9 \$ (0,5 \$ en 2009; 1,0 \$ en 2008)				
	F	1,8	1,0	2,1
Frais connexes aux acquisitions, après économie d'impôts de 0,8 \$ (néant en 2009; néant en 2008)				
	G	(1,9)	–	–
Capitaux propres selon les PCGR des États-Unis				
		1 073,7 \$	1 174,8 \$	883,9 \$

Bilans consolidés, selon les PCGR des États-Unis

<i>(en millions)</i>	Notes	2010		2009	
		PCGR du Canada	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
	H			Retraités (note 2)	
Actif					
<i>Actif à court terme</i>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie		312,9 \$	312,9 \$	195,2 \$	195,2 \$
Comptes débiteurs	B	237,5	244,3	322,4	339,6
Contrats en cours		220,6	220,6	215,3	215,3
Stocks	B	126,9	127,1	118,9	119,5
Charges payées d'avance		33,7	33,7	31,3	31,3
Impôts sur les bénéfices à recouvrer		24,3	24,3	11,5	11,5
Impôts sur les bénéfices futurs		7,1	7,1	5,3	5,3
		963,0 \$	970,0 \$	899,9 \$	917,7 \$
Immobilisations corporelles, montant net	B	1 147,2	1 144,8	1 302,4	1 305,7
Impôts sur les bénéfices futurs	A,B,E,F,G	82,9	87,2	86,1	90,3
Actifs incorporels	A	125,4	95,2	99,5	77,1
Écart d'acquisition	G	161,9	170,6	159,1	159,1
Autres actifs	B,E	141,5	118,3	118,8	104,4
		2 621,9 \$	2 586,1 \$	2 665,8 \$	2 654,3 \$
Passif					
<i>Passif à court terme</i>					
Comptes créditeurs et charges à payer	B,E,G	467,8 \$	491,6 \$	540,4 \$	549,0 \$
Acomptes sur contrats	B	199,7	195,1	203,8	196,4
Partie à court terme de la dette à long terme	B	51,1	51,9	125,6	126,6
Impôts sur les bénéfices futurs	A,B,F	23,0	21,8	20,9	26,7
		741,6 \$	760,4 \$	890,7 \$	898,7 \$
Dette à long terme	B	441,6	442,5	354,7	355,2
Gains reportés et autres passifs à long terme	B,E,F,G,J	200,5	232,8	184,9	177,3
Impôts sur les bénéfices futurs	A,B,E,F	82,4	58,7	37,7	28,2
		1 466,1 \$	1 494,4 \$	1 468,0 \$	1 459,4 \$
Capitaux propres					
Capital-actions	C	441,5 \$	685,7 \$	430,2 \$	674,4 \$
Surplus d'apport	F	10,9	10,9	10,1	10,0
Bénéfices non répartis	A,B,C,D,E,F,G	918,8	645,2	805,0	523,7
Cumul des autres éléments du résultat étendu	B,D,E	(215,4)	(268,1)	(47,5)	(33,3)
Capitaux propres		1 155,8 \$	1 073,7 \$	1 197,8 \$	1 174,8 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	J	—	18,0	—	20,1
		1 155,8 \$	1 091,7 \$	1 197,8 \$	1 194,9 \$
		2 621,9 \$	2 586,1 \$	2 665,8 \$	2 654,3 \$

Éléments de rapprochement**A) Frais de développement reportés**

Selon les PCGR du Canada, certains frais de développement sont capitalisés et amortis sur leur durée de vie utile estimative s'ils satisfont aux critères de report. Selon les PCGR des États-Unis, les frais de développement sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

En outre, l'état consolidé des flux de trésorerie établi selon les PCGR des États-Unis afficherait une baisse des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et une baisse des flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement de l'ordre de 14,6 millions \$ (10,5 millions \$ en 2009; 16,5 millions \$ en 2008).

B) Instruments financiers

Selon les PCGR du Canada, la comptabilisation des variations de la juste valeur (c.-à-d. les gains et les pertes) des instruments dérivés dépend de la désignation et de l'admissibilité de ceux-ci à titre de relations de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans le cas des stratégies désignées comme couvertures de flux de trésorerie, la partie du gain ou de la perte sur l'instrument dérivé qui est considérée comme constituant une couverture efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit portée aux résultats dans les périodes comptables futures. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, si un instrument dérivé est désigné comme couverture et répond aux critères d'efficacité, les résultats peuvent être compensés, mais seulement dans la mesure où la couverture est efficace. La partie inefficace des couvertures de flux de trésorerie est constatée dans les résultats de la période en cours.

Selon les PCGR des États-Unis, la Société n'a pas appliqué la comptabilité de couverture. Par conséquent, tous les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada sont inscrits dans le bénéfice et les bénéfices non répartis aux fins des PCGR des États-Unis.

Couvertures de juste valeur

La Société détient un contrat de swap de taux d'intérêt qui remplace le contrat de swap qui avait été conclu au moment où le placement privé avait été contracté. Le contrat de swap actuel est désigné comme couverture de juste valeur du placement privé découlant des fluctuations du TIOL. En ce qui a trait à la couverture de juste valeur, les gains ou pertes sur les éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts sont comptabilisés comme un ajustement à la valeur comptable de ces éléments. Dans le cas de la couverture de juste valeur qui a été abandonnée avant la date de l'opération, la valeur comptable de l'élément couvert est rajustée du solde de tout gain ou perte sur l'élément de couverture. Ainsi, le rajustement lié à la comptabilité de couverture a été constaté avec le placement privé à titre d'augmentation du montant brut de la dette à long terme.

Selon les PCGR des États-Unis, les swaps de taux d'intérêt sont constatés au bilan à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont portées aux résultats. La Société n'a pas appliqué la comptabilité de couverture. Par conséquent, le rajustement lié à la comptabilité de couverture a été constaté en résultat net aux fins des PCGR des États-Unis.

Dérivés incorporés sur devises

Selon les PCGR du Canada, la Société choisit de comptabiliser comme un contrat unique un dérivé sur devises incorporé dans un contrat hôte qui n'est pas un instrument financier, à condition :

- i) Qu'il ne soit pas soumis à un effet de levier;
- ii) Qu'il ne comporte pas d'option;
- iii) Qu'il prévoie des paiements libellés dans une monnaie couramment utilisée dans les contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers dans l'environnement économique où intervient la transaction (par exemple, une monnaie relativement stable et liquide qui est couramment utilisée dans les opérations commerciales locales ou le commerce extérieur).

Les PCGR des États-Unis ne permettent pas ce traitement, mais exigent plutôt que les dérivés incorporés soient comptabilisés séparément du contrat hôte, à moins que la monnaie ne soit la monnaie fonctionnelle de l'une des parties importantes au contrat ou qu'elle ne soit la monnaie dans laquelle le bien ou le service en question est habituellement libellé.

Coûts de transaction

Selon les PCGR du Canada, la Société comptabilise les coûts de transaction avec l'actif ou le passif auquel ils se rattachent, ce qui a entraîné le reclassement des frais de financement reportés du poste *Autres actifs* au poste *Dette à long terme*. Selon les PCGR des États-Unis, les coûts de transaction sont comptabilisés à titre de charge reportée au poste *Autres actifs*.

C) Capital-actions

Le 7 juillet 1994, la Société a porté une partie de son déficit en réduction de son capital déclaré, au montant de 249,3 millions \$. Selon les PCGR des États-Unis, cette réduction du capital déclaré n'aurait pas été permise.

Selon les PCGR du Canada, les frais d'émission d'actions peuvent être présentés dans les bénéfices non répartis, déduction faite des impôts. Pour l'exercice 2004, la Société a inclus des frais d'émission d'actions de 5,1 millions \$ dans ses bénéfices non répartis. Selon les PCGR des États-Unis, ces frais sont portés en diminution du capital-actions.

D) Écart de conversion

Selon les PCGR du Canada, un gain ou une perte correspondant à un montant proportionnel des gains et des pertes de change comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu est porté en résultat lorsqu'il y a diminution de l'investissement net dans un établissement étranger autonome. Une baisse de l'investissement net se produit en cas de dilution ou de vente d'une partie ou de la totalité de la participation de la Société dans l'établissement étranger ou encore en cas de baisse des capitaux propres de l'établissement étranger par suite d'opérations sur le capital. Selon les PCGR des États-Unis, une baisse du compte d'écart de conversion est permise uniquement lors de la vente ou de la liquidation de la totalité ou de la quasi-totalité d'un investissement dans un établissement étranger autonome.

La Société évalue ses éléments de rapprochement dans la devise de la partie liée. Lors de la consolidation, la conversion de ces éléments donne naissance à un écart de change.

E) Régimes à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi

Au 31 mars 2007, la Société a adopté prospectivement le SFAS 158, *Employer's Accounting for Defined Benefit Pension and Other Post Retirement Plans – an amendment of FAS statements No. 87, 88, 106 and 132 (R)* (maintenant inclus dans le chapitre 715, *Compensation-Retirement Benefits*, de l'ASC du FASB), selon lequel la situation de surcapitalisation ou de sous-capitalisation d'un régime de retraite à prestations déterminées et de régimes d'avantages complémentaires de retraite doit être comptabilisée dans l'actif ou le passif figurant au bilan consolidé. Les gains et pertes actuariels, le coût des services passés ou les crédits à ce titre, ainsi que le montant net des actifs ou des obligations transitoires non constatés étaient comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Cette notion est étrangère, pour le moment, aux PCGR du Canada.

Selon les PCGR du Canada, les actifs des régimes et les obligations au titre des régimes étaient évalués à la date des états financiers annuels ou au plus trois mois avant cette date. La Société évalue les actifs des régimes et les obligations au titre des régimes le 31 décembre de chaque année. Depuis l'exercice 2009, selon les PCGR des États-Unis, le chapitre 715 de l'ASC exige l'évaluation des actifs des régimes et des obligations au titre des régimes à prestations déterminées à la fin de l'exercice, soit le 31 mars de chaque année. Par conséquent, la Société a comptabilisé une réduction de 2,1 millions \$, déduction faite d'une économie d'impôts de 0,8 million \$ aux bénéfices non répartis, représentant la charge de retraite nette pour la période entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 mars 2008.

F) Rémunération à base d'actions

Selon les PCGR du Canada, la Société a adopté l'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) n° 162, *Rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition* (CPN-162), au troisième trimestre de 2007; elle a retraité les montants des exercices précédents en conséquence. Conformément aux PCGR des États-Unis, la Société a adopté le SFAS No. 123R (révisé en 2004), *Share-Based Payment* (maintenant inclus dans le chapitre 718, *Compensation-Stock Compensation*, de l'ASC du FASB), le 1^{er} avril 2006, lequel énonce les mêmes recommandations que le CPN-162 selon les PCGR du Canada, à l'exception que la Société doit appliquer, à compter du 1^{er} avril 2006, le SFAS 123R de façon prospective aux nouvelles attributions d'options assorties de dispositions relatives à l'admissibilité à la retraite. La méthode de la période d'acquisition théorique continue de s'appliquer aux attributions d'options antérieures à l'adoption de l'ASC 718 ainsi que pour la portion restante des options en cours non acquises. Cette modification donne donc lieu à un écart entre les charges de rémunération présentées pour chaque exercice.

G) Regroupements d'entreprises

Selon les PCGR du Canada, la Société inclut dans le calcul du prix d'achat les frais connexes à l'acquisition engagés durant la période préalable à l'acquisition. Selon les PCGR des États-Unis, ces coûts sont passés en charges.

Selon les PCGR du Canada, la Société comptabilise une contrepartie conditionnelle lorsque celle-ci peut être estimée au prix d'un effort raisonnable et évaluée hors de tout doute raisonnable. Selon les PCGR des États-Unis, la contrepartie conditionnelle est évaluée initialement à la juste valeur puis réévaluée à la juste valeur à chaque date du bilan.

H) Comptabilisation des coentreprises

Selon les PCGR des États-Unis, la Société doit comptabiliser ses participations dans des coentreprises au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Toutefois, en vertu d'une mesure d'accommodement prise par la SEC, la Société n'est pas tenue de rapprocher la comptabilisation des coentreprises établie selon les PCGR du Canada avec celle établie selon les PCGR des États-Unis. Les différences de traitement comptable ont uniquement trait à la présentation et au classement, sans incidence sur les résultats ni sur les capitaux propres.

I) Crédits d'impôt à l'investissement

Selon les PCGR du Canada, la Société comptabilise ses CII découlant des activités de recherche et développement en réduction des coûts. Selon les PCGR des États-Unis, lorsque la Société reconnaît dans son bénéfice ses CII fédéraux, le crédit est comptabilisé comme réduction de la charge d'impôts.

J) Participations ne donnant pas le contrôle

Selon les PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle sont classées dans le passif, et la partie qui leur est attribuable est exclue du bénéfice net et du résultat étendu. Selon les PCGR des États-Unis, les participations ne donnant pas le contrôle sont classées dans les capitaux propres, et la partie qui leur est attribuable est prise en compte dans le bénéfice net et le résultat étendu.

Les variations des participations ne donnant pas le contrôle s'établissent comme suit pour les exercices terminés les 31 mars :

(en millions)	2010	2009	2008
Solde au début de l'exercice	20,1 \$	19,4 \$	17,3 \$
Bénéfice net	1,9	0,5	2,1
Autres éléments du résultat étendu	(4,0)	–	–
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	–	0,2	–
Solde à la fin de l'exercice	18,0 \$	20,1 \$	19,4 \$

Modifications comptables**Évaluation de la juste valeur**

En février 2008, le FASB a reporté la date de prise d'effet du chapitre 820 de l'ASC pour les actifs et les passifs non financiers, à l'exception des éléments constatés ou présentés à la juste valeur dans les états financiers de façon récurrente (au moins annuellement). La Société a adopté le chapitre 820 de l'ASC pour ses actifs et les passifs non financiers au cours de l'exercice 2010. La mise en application de ces directives n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Présentation des regroupements d'entreprises et des participations ne donnant pas le contrôle dans les états financiers consolidés

En décembre 2007, le FASB a publié les SFAS No. 141(R), *Business Combinations*, et No. 160, *Non-controlling Interests in Consolidated Financial Statements* (maintenant inclus dans les chapitres 805, *Business Combinations*, et 810, *Consolidation*, de l'ASC du FASB, respectivement). Ces normes exigent que davantage d'actifs acquis et de passifs pris en charge soient évalués à la juste valeur à la date d'acquisition; que les passifs liés à des contreparties conditionnelles soient réévalués à la juste valeur chaque période; qu'un acquéreur au cours d'une période préalable à l'acquisition passe en charges tous les coûts liés à l'acquisition durant la période préalable à l'acquisition; et que les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales soient initialement évaluées à la juste valeur et classées comme élément distinct des capitaux propres. La Société a adopté ces normes au cours de l'exercice 2010 et les a appliquées prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition était la date d'ouverture de l'exercice 2010 ou une date ultérieure.

Événement postérieur à la date du bilan

En mai 2009, le FASB a publié le SFAS No. 165, *Subsequent Events* (maintenant inclus dans le chapitre 855, *Subsequent Events*, de l'ASC du FASB). Cette norme traite de la constatation des événements qui surviennent après la date du bilan, mais avant la publication des états financiers, ainsi que des informations à fournir à leur égard. Selon les modifications de l'Accounting Standards Update (ASU) No. 2010-09 de l'ASC du FASB datées de février 2010, un émetteur inscrit à la SEC n'est pas tenu de communiquer la date jusqu'à laquelle les événements postérieurs à la date du bilan ont été évalués. La Société a adopté cette norme prospectivement au cours de l'exercice 2010. Elle n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Modifications futures de normes comptables**Constatation des revenus**

En octobre 2009, le FASB a publié l'ASU No. 2009-13, *Multiple-Deliverable Revenue Arrangements*, qui modifie le chapitre 605, *Revenue Recognition*, de l'ASC du FASB et l'ASU No. 2009-14, *Certain Revenue Arrangements That Include Software Elements*, qui modifie le chapitre 985-605, *Software – Revenue Recognition*, de l'ASC du FASB. Les mises à jour donnent des indications concernant les accords qui comportent des éléments logiciels, y compris les produits physiques dotés de composantes logicielles essentielles à leur fonctionnement, qui n'entreront plus dans le champ d'application des directives sur la constatation des revenus tirés de logiciels, et les produits à base de logiciels, qui seront désormais assujettis à d'autres directives de constatation des revenus pertinentes. Cette mise à jour fournit des directives faisant autorité sur les accords de prestations multiples générateurs de revenus qui sont exclus du champ d'application des directives sur la constatation des revenus tirés de logiciels. Selon les nouvelles directives, lorsqu'il est impossible d'obtenir des preuves objectives émanant du fournisseur ou des preuves émanant d'un tiers à l'égard des prestations prévues par un accord, la meilleure estimation du prix de vente consiste à séparer les prestations et à répartir la contrepartie liée à l'accord selon la méthode du prix de vente relatif. Les mises à jour doivent être adoptées au cours de la même période suivant la même méthode de transition, et elles s'appliquent prospectivement (l'adoption rétrospective étant permise) aux accords générateurs de revenus conclus ou modifiés significativement au cours des exercices ouverts à compter du 15 juin 2010. L'adoption anticipée est également permise; cependant, l'adoption anticipée au cours d'une période intermédiaire nécessite l'application rétrospective depuis l'ouverture de l'exercice. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces mises à jour sur ses états financiers consolidés.

Transferts d'actifs financiers

En juin 2009, le FASB a publié le SFAS 166, *Accounting for Transfers of Financial Assets – an amendment of FASB Statement No. 140* (maintenant inclus dans le chapitre 860, *Transfers and Servicing*, de l'ASC du FASB), qui modifie les directives de décomptabilisation du SFAS 140. De plus, le SFAS 166 élimine la notion de *structure d'accueil admissible* et la dispense d'application du chapitre 810-10-15 de l'ASC, *Variable Interest Entities*, aux structures d'accueil admissibles. Ces modifications s'appliquent aux transferts d'actifs financiers qui se produisent à compter du premier exercice ouvert après le 15 novembre 2009, et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Entités à détenteurs de droits variables

En juin 2009, le FASB a publié le SFAS 167, *Amendments to FASB Interpretation No. 46(R)* (maintenant inclus dans le chapitre 810-10-15, *Variable Interest Entities*, de l'ASC du FASB), qui modifie les directives ayant trait aux entités à détenteurs de droits variables. Ces modifications comportent notamment l'exigence pour une entité d'effectuer une analyse visant à déterminer si ses droits variables lui procurent une participation financière donnant le contrôle d'une entité à détenteurs de droits variables et l'exigence d'évaluer en continu si l'entreprise est le principal bénéficiaire. Ces modifications s'appliquent au premier exercice ouvert après le 15 novembre 2009 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Information supplémentaire à fournir selon les PCGR des États-Unis

(en millions)	Notes	2010		2009		2008	
		H	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
				Retraités (note 2)		Retraités (note 2)	
Revenus tirés des ventes de simulateurs ¹⁾	B	829,7 \$	829,2 \$	961,0 \$	969,0 \$	819,0 \$	813,7 \$
Revenus tirés de la prestation de services de formation et services associés ¹⁾	B	696,6 \$	696,2 \$	701,2 \$	701,9 \$	604,6 \$	604,6 \$
Coût des ventes de simulateurs ²⁾	A,B,E,I	585,2 \$	609,0 \$	668,6 \$	684,4 \$	571,9 \$	575,5 \$
Coût de la prestation de services de formation et services associés ²⁾	A,B,E,I	415,0 \$	414,7 \$	420,4 \$	423,8 \$	361,1 \$	362,6 \$
Charges locatives		73,9 \$	73,9 \$	72,4 \$	72,4 \$	66,1 \$	66,1 \$
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	F,G	188,1 \$	189,4 \$	194,1 \$	196,3 \$	186,5 \$	192,4 \$
Perte (gain) de change	B,D	– \$	(12,8) \$	0,9 \$	6,7 \$	(12,6) \$	(26,1) \$
Intérêts débiteurs, montant net	B	26,0 \$	16,5 \$	20,2 \$	26,9 \$	17,5 \$	19,6 \$

¹⁾ Les taxes imposées faisant l'objet d'un avis par les autorités gouvernementales et directement perçues sur les opérations productives intervenues entre la Société et les clients sont exclues des revenus.

²⁾ Incluant les frais de recherche et de développement.

NOTE 29 – CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les chiffres correspondants des états financiers consolidés des exercices antérieurs ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

NOTE 30 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**Refinancement de la facilité de crédit**

Le 6 avril 2010, la Société a annoncé la conclusion d'une entente visant le refinancement de sa facilité de crédit existante devant venir à échéance en juillet 2010. La nouvelle entente de trois ans porte sur une facilité de crédit renouvelable consentie de 450,0 millions \$US avec la possibilité de porter le montant total à 650,0 millions \$US.

The Datamine Group

Le 19 avril 2010, la Société a annoncé l'acquisition de The Datamine Group (Datamine) pour un coût total initial de 22,8 millions \$. Datamine est un fournisseur de services et de logiciels d'optimisation des mines.